



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/03/2024

Séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°32 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°23 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Mme Nathalie BOUVET

Mme Frédérique BAEHR, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN.

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°1 incluse, et à compter de la question n°33), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Aurélien LAROPPE à M. Damien HUGUET (à compter de la question n°13), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°24), M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, M. André TERZO à M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 23 incluse) puis à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°24).

OBJET : 4 - Orientations Budgétaires 2024

Délibération n° 007447

4
Orientations Budgétaires 2024

Rapporteur : Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	15/02/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les Orientations Budgétaires pour 2024.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires est organisé dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du Budget Primitif, prévu cette année le 4 avril prochain.

Le rapport présente les éléments de contexte général dans lequel se construit le budget 2024, avec les grandes orientations et priorités politiques, et en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette, ainsi que la présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et celles des effectifs, les informations relatives au personnel et à la durée du temps de travail.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires qui se tient en cette séance est organisé dans les 10 semaines qui précèdent le vote du Budget Primitif, prévu cette année le 4 avril prochain.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires constitue chaque année un moment important dans nos travaux en Conseil municipal.

C'est un rendez-vous de débat collectif, permettant de présenter, en pleine transparence, la situation financière de la Ville, et de débattre sur le fond des perspectives pour l'année et la projection sur les années à venir.

Le présent rapport est construit de façon à apporter à chacun la matière nécessaire à la tenue de ce débat. Il présente ainsi les éléments de contexte général dans lequel se construit le budget 2024, les grandes orientations et priorités politiques qu'il est proposé de faire prévaloir, et en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et celles des effectifs, les informations relatives au personnel et à la durée du temps de travail.

Le projet de Budget 2024 est bâti sur des bases solides. Fondamentalement robuste, il est placé sous le signe de la lutte contre les vulnérabilités.

Il permet d'apporter des solutions quotidiennes aux Bisontines et aux Bisontins particulièrement les moins aisés. En renforçant sa capacité à faire en fonctionnement et en investissement, en renforçant le service public, la Ville de Besançon prend soin de ses habitants et de ses agents.

Dans le contexte de crises répétées et aux facettes multiples que nous connaissons depuis 2020, sanitaire d'abord, inflationniste et énergétique ensuite, crises climatique, sociale et sociétale de façon continue et avec une urgence de plus en plus forte, internationale également, **la lutte contre les vulnérabilités constitue un axe non seulement de cohésion, de justice sociale, de vivre-ensemble mais également un élément de soutenabilité, de prospérité et d'attractivité pour notre territoire.**

Car les vulnérabilités sont multiples et les anticiper, y faire face pour mieux les combattre, en garantissant la justice sociale et en préparant la transition, c'est rien de moins que créer les conditions d'un présent apaisé et solidaire, résilient, et d'un avenir durable à notre territoire.

Le concept de « résilience territoriale » a été trop souvent détourné ou utilisé à mauvais escient. Et avouons-le, il est souvent vu comme abstrait.

Mais la résilience, qu'est-ce que c'est ?

La résilience passe par une action opérationnelle très concrète, de terrain, quotidienne.

C'est mettre le territoire en mouvement en répondant aux exigences et aux défis du XXI^{ème} siècle, rechercher une dynamique de transformation équilibrée, robuste et durable pour notre ville, c'est agir, s'organiser, s'adapter, anticiper, innover pour ne pas subir et pour faire face aux crises ou aux risques, c'est lutter contre les vulnérabilités pour préserver et améliorer notre qualité de vie, notre cohésion, notre développement.

Nous accentuons et accélérons encore en 2024 nos actions pour rendre toujours plus robuste notre ville face aux aléas du temps. Cet engagement constant est au cœur du programme municipal que les Bisontines et les Bisontins ont choisi en 2020.

Il se traduit clairement dans les **4 leviers** que nous défendons et activons depuis le début de ce mandat, et qui constituent des objectifs de court, moyen et long terme, pour la transformation de notre ville :

- Faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins en activant les solidarités,
- Anticiper, agir, adapter pour le climat et le vivant,
- **Favoriser le dynamisme, la vitalité de Besançon, et encourager l'économie locale,**
- Cultiver le collectif en impliquant les habitants et en soutenant les associations bisontines,

Ces engagements traduisent la vision de confiance et d'espoir pour Besançon portée par l'équipe municipale, avec la conviction que tous ensemble, Bisontines et Bisontins, nous

construisons un « territoire de solutions » en consolidant les forces de notre ville et en luttant contre ses vulnérabilités, pour toujours mieux grandir et s'épanouir.

Face aux vulnérabilités sociales tout d'abord, la Ville de Besançon propose des solutions sur mesure. La crise inflationniste et énergétique, particulièrement impactante pour tous, citoyens, entreprises, associations, collectivités, n'est pas terminée, avec une nouvelle hausse des prix de l'électricité et du gaz en 2024. L'Analyse des Besoins Sociaux annuelle a révélé que les difficultés de ces dernières années ont fortement amplifié les fractures sociales, fragilisant une part importante de notre population et impactant notamment les plus vulnérables d'entre nous, les conduisant à cumuler les facteurs de risques sociaux et de santé.

Car cela constitue un facteur de déstabilisation et de fracturation sociale, mais également sociétale, qui se matérialise aussi par une résurgence de haines et de tensions qu'on aurait pu croire appartenir au passé.

- ⇒ **Nous mettons en œuvre une politique sociale déterminée, pour protéger, prendre soin et accompagner au mieux les habitantes et habitants dans les difficultés du quotidien, pour lutter contre les inégalités, la pauvreté tout en promouvant l'égalité des chances, d'accès aux droits et aux services publics et la participation des citoyens à la construction démocratique.**

En 2024, cet axe sera particulièrement amplifié, s'agissant d'une priorité forte et pleinement portée par l'équipe municipale :

- La subvention au CCAS connaîtra une augmentation inédite, de + 1 M€, lui permettant de faire face aux nouvelles contraintes et besoins, notamment en matière de ressources humaines ;
- Les taux communaux de fiscalité locale resteront stables, et ce, pour la 13ème année consécutive, dans un souci de préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens ;
- Un geste spécifique, pérenne et lui aussi inédit quant à son ampleur s'agissant de mesures locales, de 1,5 M€ supplémentaires, est prévu dans le cadre de mesures de soutien aux ressources humaines de la Collectivité, en appui aux agents pourvoyeurs et supports du service public dans un contexte d'inflation, à leurs conditions de travail et à l'attractivité de notre Collectivité ;
- Nous accélérerons encore la mise en œuvre de grands projets inclusifs, tels la Rénovation Urbaine du quartier de Planoise, la nouvelle Maison des Femmes, la restructuration de la salle Fribourg, le nouveau pôle sportif à Diderot, la deuxième saison du budget participatif, la mise en œuvre du pôle jeunesse à Pierre Bayle, et la restructuration de la Place des Lumières aux Clairs Soleils...

Par ailleurs, face aux vulnérabilités démographiques, la Ville de Besançon offre des solutions pour bien vivre. Comme beaucoup de territoires, urbains notamment, nous sommes confrontés à un vieillissement de la population et à un fléchissement des soldes de population, **même si Besançon continue de gagner des habitants, contrairement à beaucoup de villes-centres en France,** avec pour conséquence, entre autres, un contexte de concurrence territoriale permanente. C'est un enjeu de territoire que nous portons avec Grand Besançon Métropole en lien avec sa stratégie touristique et économique, mais également sa politique d'habitat.

- ⇒ **Nous nous mobilisons pour la vitalité de Besançon, pour son attractivité, pour sa visibilité pour faire venir des jeunes actifs et des familles, pour que chaque génération**

y trouve tous les équipements et les services adaptés pour y vivre bien, pour conforter la dynamique engagée d'ouverture, d'animation, de citoyenneté.

Ainsi en 2024 :

- L'effort en faveur de l'investissement, levier essentiel de vitalité et de transition, sera augmenté une nouvelle fois, de plus de 3 M€ par rapport à 2023, soit 13 M€ de plus en une année par rapport à la trajectoire initiale compte tenu de la décision en début de mandat d'abonder ces dépenses de 10 M€ par an en faveur du Plan Climat Solidarités : nous souhaitons ainsi aller plus vite et plus loin dans la transformation de Besançon et nous nous en donnons les moyens, que ce soit humains, matériels ou financiers, tout en préservant la situation financière de la Ville.
Quand on sait qu'en 2023, 74 % de nos marchés intégraient une clause environnementale et 80,4 % ont été attribués à une entreprise régionale, c'est dire le poids que l'investissement de la Ville représente en termes de dynamique locale.

- Une année spéciale s'annonce autour de la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans le cadre de notre labellisation Terres de Jeux, qui va rythmer la Ville tout au long de l'année, que ce soit au niveau sportif, associatif bien sûr mais également culturel ou en matière de vie des quartiers, de santé : c'est une occasion essentielle pour se rassembler et vibrer ensemble...
- Les travaux de proximité, indispensables à l'accès à tous à des services publics qualitatifs, seront une nouvelle fois à un niveau particulièrement élevé, de plus de 13 M€ (et même plus de 17 M€ si l'on y inclut le programme de voirie géré en secteur), en réponse aux besoins d'entretien du patrimoine, d'accessibilité et d'usage sur l'ensemble de nos équipements ;
- Nous poursuivrons nos efforts pour la construction d'un cadre de vie apaisé et attractif, où chacun trouve sa place, avec par exemple le grand Plan de Renovation des Ecoles et des Crèches, l'extension des capacités d'accueil de la restauration scolaire, la réhabilitation du patrimoine Vauban, la réalisation de grands projets urbains, comme à Saint-Jacques, sur le secteur Viotte, sur le site de la Grette avec le lancement d'un grand éco-quartier, mais également avec de nouveaux projets, comme le lancement de la rénovation du Hangar aux Manœuvres, nouveau lieu de rencontres et d'évènements, la réhabilitation de la Grande Halle aux Prés de Vaux...

Enfin, face aux vulnérabilités climatiques et environnementales, la Ville de Besançon déploie des solutions durables et de sobriété. 2023 a été la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée en France, et les effets du réchauffement climatique se font sentir très clairement, non seulement bien évidemment au niveau mondial mais également sur notre quotidien, avec notamment la multiplication de phénomènes naturels extrêmes et des épisodes de sécheresse qui impactent durablement notre cadre de vie et matérialisent très concrètement l'urgence de la transition.

Les vulnérabilités environnementales doivent ainsi s'appréhender au vu des différents enjeux : le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources et la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

- ⇒ Nous nous engageons avec toujours plus de force et de responsabilité dans la lutte contre le réchauffement climatique, pour l'adaptation de notre ville à ses conséquences, et pour la protection du vivant, en menant la transition urgente et indispensable.

Ainsi, en 2024 :

- La rénovation énergétique de nos écoles et de nos crèches se poursuivra sur le rythme très soutenu que nous nous sommes fixé, avec pas moins de 7 M€ qui devraient y être consacrés dans le projet de budget, avec par exemple la finalisation de la crèche de Saint Ferjeux, et le lancement de la restructuration des écoles de la Butte, Viotte, Boichard notamment et des crèches Orchamps et Battant ;
- Nous accélérerons la végétalisation de la Ville et son adaptation incontournable au changement climatique, avec le doublement du budget annuel, soit 2 M€ qui y seront consacrés en 2024, avec au-delà du chantier emblématique de « révolution végétale » place de la Révolution, permettra de traiter de nouveaux espaces publics et des nouvelles cours d'écoles ;
- Un nouveau site conjuguant recherche et sensibilisation du public à l'environnement s'ouvrira en 2024, au Jardin des Sciences à la Bouloie ;

- Nous déclinons le Plan O adopté en 2023, avec des projets emblématiques comme la récupération des eaux de la piscine Mallarmé ou le remplacement d'un terrain synthétique, permettant d'optimiser les usages et limiter la consommation d'eau ;

- Le grand plan de travaux d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables, de plus de 6 M€ au total, se poursuivra également, avec la mise en œuvre de chaufferies bois mobile, d'installations photovoltaïques ou de géothermie, et le renouvellement des éclairages dans les stades et les gymnases, permettant une meilleure adaptation aux besoins, ainsi que le lancement des études pour la performance énergétique de l'éclairage de la Citadelle ;
- Sera également accentuée la montée en puissance du tri sélectif, à la fois par un appui fort aux travaux pour l'aménagement de Points d'Apports Volontaires, notamment à Planoise, et par le déploiement de corbeilles de tri au Centre-Ville, en parallèle d'un travail approfondi sur l'éco-conditionnalité de nos manifestations.

Bien sûr, ce ne sont là que des exemples, mais qui permettent aussi de voir au travers de nombreux projets, à la fois l'imbrication de nos politiques publiques et l'approche globale que nous portons, l'orientation forte en faveur des quartiers de la Politique de la Ville, mais également notre préoccupation permanente quant aux impacts de notre action en termes de développement durable.

Les actions menées en faveur de la transition, de la résilience, constituent également des points d'entrée incontournables pour notre politique en matière de solidarité, d'attractivité, de vitalité, de cadre de vie.

Ce sont même les clés d'une ville vivante et en mouvement. Ce modèle de transition que nous portons est celui du partage, de la cohésion, du respect et d'une haute qualité de vie s'intégrant dans un environnement préservé et protégé.

La Ville se transforme et le nouveau projet de Budget pour 2024 y contribuera résolument une nouvelle fois et plus fortement encore.

Plan du rapport

I/ S'engager toujours plus fortement pour transformer

- A. S'adapter pour mieux répondre aux besoins
- B. Le contexte économique et la situation des finances publiques

II / Le budget 2024 pour prendre soin, agir, anticiper... ensemble

- A. Faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins en activant les solidarités

- B. Anticiper, adapter, agir pour le climat et le vivant
- C. Favoriser le dynamisme, la vitalité de Besançon, et encourager l'économie locale
- D. Cultiver le collectif en impliquant les habitants et en soutenant les associations bisontines

III / Les grands équilibres du projet de budget 2024

- A. Les principaux chiffres du projet de Budget
- B. La stratégie d'emprunt et d'endettement

I. S'ENGAGER TOUJOURS PLUS FORTEMENT POUR TRANSFORMER

Une stratégie budgétaire permet de disposer d'une vision pluriannuelle permettant de garantir la mise en œuvre du plan de mandat sur la durée.

A ce titre, c'est un outil de résilience car elle permet de prévoir, anticiper autant que possible les risques, piloter, réagir, avec un objectif, d'autant plus essentiel dans un contexte contraint et mouvant : garantir la durabilité de notre action, assurer la robustesse et la capacité de rebond de notre ville.

Cette stratégie avait été profondément remodelée en début du mandat, notamment pour augmenter l'investissement de 10 M€ par an. La crise sanitaire en 2020 et 2021, puis la crise énergétique en 2022 et 2023, ont permis d'en éprouver et d'en vérifier la résistance aux chocs externes.

Pour 2024 et les années suivantes, l'équipe municipale a décidé de s'engager encore plus fortement, pour mieux répondre aux besoins de transformation et aux objectifs fixés dans le cadre du programme municipal :

- garantir un service public fort, de qualité et de proximité,
- investir fortement en réponse aux besoins de solidarité, de transition et de vitalité du territoire.

Pour mettre la Ville en mouvement, il faut une stratégie financière en mouvement, qui sache s'adapter pour mieux garder le cap. C'est ce que nous proposons.

A. S'ADAPTER POUR MIEUX REPENDRE AUX BESOINS

La stratégie financière a pour vocation de vérifier que **les priorités politiques sont bien traduites en priorités budgétaires, à court, moyen et long termes**, en favorisant une approche en coût global, liant les impacts des projets en investissement et en fonctionnement, **et en vérifiant la faisabilité, la soutenabilité et la sécurisation annuelles et pluriannuelles des choix réalisés.**

Dit autrement, et plus simplement, il s'agit de vérifier que lorsque l'on s'engage, nous avons les moyens de tenir nos promesses ! Et c'est le cas.

La stratégie financière au service d'un projet

La gestion budgétaire pluriannuelle doit être un outil de transformation des politiques publiques et de transition : celle-ci nécessite en effet une inscription de l'action publique, notamment locale, dans la durée, que ce soit en investissement et en fonctionnement.

La trajectoire financière permet de fournir un fil conducteur pour coordonner les actions de la collectivité et impulser une dynamique globale en impliquant les habitants et les acteurs du territoire : pour cela, elle doit à la fois suivre un cap, pour être lisible et cohérente, et être réactive au contexte.

Les orientations portées par la stratégie financière sont les suivantes :

1. Premier axe directeur de notre stratégie, trouver une approche équilibrée en fonctionnement permettant de concilier :

- ✓ une maîtrise de nos dépenses et de l'effet de ciseau avec les recettes, nécessaire aux grands équilibres, à la stabilité de la pression fiscale depuis 2011, et à la conservation d'un autofinancement (épargne) suffisant pour permettre de financer un niveau élevé d'investissement correspondant aux besoins du territoire.
Cette maîtrise nécessite des choix et des priorisations, dans un souci de respect de l'argent public et du fait de contraintes maintenues, avec une inflation qui continue à peser sur les différentes interventions et prestations, avec des leviers de recettes en parallèle faibles.

Cela passe notamment par :

- l'accélération des investissements stratégiques permettant de faire baisser les charges de fonctionnement (ex : rénovation énergétique et travaux de proximité)
 - un cadrage de nos dépenses de fonctionnement dans la durée, en parallèle de la mise en œuvre maintenue d'un plan de sobriété énergétique,
 - une approche en coût global de nos investissements,
 - le déploiement en continu de chantiers structurels visant à toujours garantir l'adéquation des moyens aux objectifs fixés.
- ✓ **un soutien au service public et à sa qualité, à la proximité, qui passe notamment par la nécessité d'être particulièrement réactif au contexte, d'autant plus quand celui-ci impacte le quotidien des habitants, des agents municipaux et des partenaires associatifs.**
- Nous avons adapté notre prospective lors de la crise sanitaire, en acceptant la dégradation temporaire de nos équilibres financiers pour répondre aux urgences ; nous l'avons également adaptée en pleine crise énergétique, en mettant en place un plan de sobriété et en s'assurant de la continuité de nos actions malgré le doublement de la facture.
- Nous le faisons à nouveau en 2024.

Ces 2 préoccupations permettent en effet d'appréhender la dualité (et la complexité) de la planification financière.

Il en ressort toutefois **une nécessité évidente** : celle de passer d'une gestion « raisonnable » du budget (gestion anciennement dite « en bon père de famille » en droit civil, notion dépassée à tous les titres !), qui continue au niveau national à imprimer son empreinte sur la façon d'appréhender les budgets locaux... à une gestion plus moderne des finances locales, qu'on pourrait dire « raisonnée », c'est-à-dire adaptée au contexte, et inscrite dans la soutenabilité.

Cela passera, soulignons-le, par un nouveau regard à porter au niveau national sur les finances locales, sur leur rôle au quotidien dans les territoires, en sortant de la logique de ratios purement financiers et sous le seul prisme des limitations de dépenses ou de dette, comme c'est encore le cas.

La Loi de Programmation des Finances Publiques en témoigne clairement, avec la fixation d'une évolution annuelle des dépenses de fonctionnement des collectivités locales limitée à l'inflation - 0,5, pour contribuer à la réduction des déficits publics.

Cela représenterait une évolution maximale de nos dépenses de fonctionnement de 2 % en 2024 et 1,3% en 2027...

Cet objectif, à ce stade non prescriptif et sans pénalités, paraît en tout état de cause intenable quand il est mis en vis-à-vis de la responsabilité que nous avons envers notre ville, nos agents pour le présent et pour l'avenir.

Le Ministre de la Transition écologique déclarait, ainsi, en effet il y a près d'un an : « le climat est un usurier : tout ce que je ne fais pas aujourd'hui me coûtera plus cher demain ».

C'est un constat essentiel à rappeler en permanence, même s'il est incomplet.

- En effet, la notion de « cher » n'est pas que financière, loin de là, avec un impact coûteux et non chiffrable sur le vivant dans son ensemble, et très directement sur notre population ;
- La fracture sociale est également un « usurier » et si nous ne la combattons pas au quotidien, son coût humain, social, sociétal, et par conséquent financier, n'en sera que plus important.

=> C'est ce qui a conduit la Ville à adapter encore en 2024 sa stratégie financière, pour mieux défendre encore son socle de valeurs, parmi lesquelles la cohésion et la solidarité, avec 2 mesures aussi inédites qu'essentielles :

- une nouvelle enveloppe spécifique pérenne de 1,5 M€ par an dédiée aux ressources humaines et sociales de notre Collectivité, correspondant à la pérennisation du montant de la prime exceptionnelle versée fin 2023, et dont les modalités d'affectation à partir de 2024 seront déterminées dans le cadre du dialogue social.

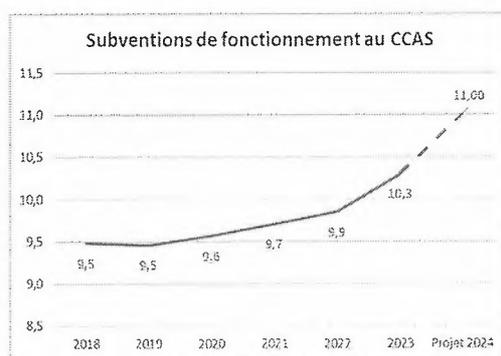
Ce **geste particulièrement fort et inédit** a pour objectif, au-delà de la reconnaissance légitime du travail des agents municipaux et leur rôle dans le service public, sa production et son ingénierie, de soutenir le personnel dans un contexte inflationniste, avec des mesures nationales encore insuffisantes à la préservation du pouvoir d'achat, et à favoriser la justice sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes, par exemple par des harmonisations de régime indemnitaire.

Cette enveloppe permettra également d'envisager également des créations d'emplois au service de la qualité du service rendu et de défendre l'attractivité des emplois publics locaux.

Les dépenses de masse salariale telle que projetées au projet de Budget 2024 représenteraient ainsi 84 M€, contre de l'ordre de 71 M€ au BP 2019, cette augmentation intégrant les évolutions locales et nationales.

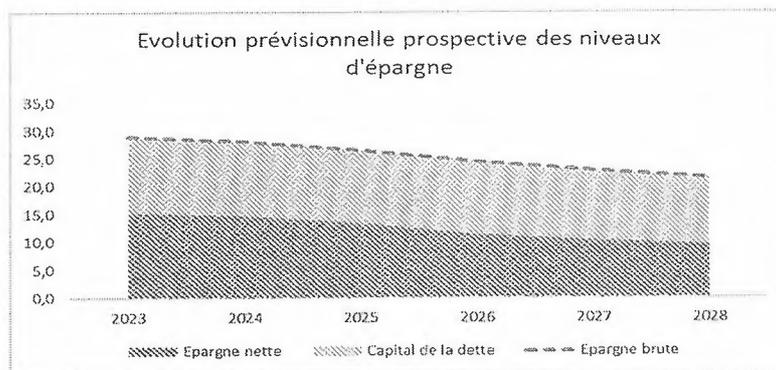
- une hausse de plus de 1 M€ en 2024 pérennisée les années suivantes de la subvention au CCAS, visant notamment à compenser à ce partenaire historique et essentiel les mesures nationales 2023 et les futures mesures locales en matière de ressources humaines, sans que celles-ci n'empiètent sur ses actions et son cœur d'intervention en faveur des plus vulnérables, tout en veillant à ne pas se substituer aux besoins de financement du CCAS de la part des principaux chefs de file de l'action sociale.

Ainsi, la subvention au CCAS représenterait pas moins de 11 M€ en 2024, contre 9,5 M€ en 2019.



Ces 2 nouvelles mesures sont financées pour partie par un allègement - tout relatif - de la **facture énergétique**, celle-ci étant estimée à 8 M€ en 2024, contre 10,8 M€ au BP 2023, mais rappelons-le, 6,6 M€ au BP 2022 et 5,5 M€ au BP 2021. L'évolution de ce poste est particulièrement stratégique pour pouvoir dégager des marges de programmation budgétaires de manière durable.

Le solde est financé par une ponction sur l'épargne de la collectivité, en consolidation en 2023 (cette épargne correspondant à l'autofinancement de l'investissement), celle-ci étant donc amenée à diminuer progressivement, sous réserve des hypothèses de la prospective financière, en conservant toutefois un niveau sécurisé de soutenabilité à court et moyen termes.



Avec une maîtrise en parallèle des autres dépenses de fonctionnement qui vont évoluer globalement en 2024 à hauteur de l'inflation prévisionnelle, soit + 2,5 % (y compris les mesures RH exceptionnelles), et qu'il est prévu de poursuivre dans les années à venir, les choix que nous proposons en 2024, particulièrement volontaristes, sont pour autant confirmés en pragmatisme et en responsabilité.

Cette baisse tendancielle de l'épargne sur le moyen terme implique bien évidemment une vigilance maintenue, nous y sommes prêts car c'est une pratique ancrée dans notre façon d'appréhender nos budgets, et le cas échéant à une adaptation de la stratégie, en matière de recettes et/ou de dépenses.

Toutefois, persistent à ce stade des incertitudes encore fortes, notamment quant à l'évolution de l'énergie, poste particulièrement stratégique, par exemple avec le programme d'économies d'énergie lancé et dont les impacts seront de plus en plus sensibles, mais également sur l'évolution des bases de fiscalité, fortement dépendantes de l'inflation, qui pourraient permettre de dégager des marges de programmation budgétaires.

Nous avons su dégager, sous réserve des nouvelles contraintes ou nouvelles crises qui pourraient s'imposer à nous dans les prochaines années, voire de nouvelles dispositions plus prescriptives de la part de l'Etat, les moyens d'assurer les engagements pris sur le mandat, tout en sécurisant la trajectoire à l'horizon 2026.

Cette trajectoire adaptée, mesurée et vérifiée quant à sa soutenabilité, est totalement assumée, dans une logique de gestion raisonnée et durable, adaptée au contexte : nous amplifions la lutte contre la dette sociale et climatique, tout en conservant une gestion maîtrisée, soutenable et volontariste aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

2. Deuxième axe de notre stratégie, constant depuis 2020, une mobilisation forte pour soutenir un montant d'investissement à un niveau particulièrement dynamique dans la durée permettant :

- ✓ de répondre aux besoins du territoire, en matière de développement, d'attractivité, de transition, de qualité des équipements, de sobriété ;
- ✓ de lutter contre la dette « grise », liée à une potentielle carence d'entretien des équipements et espaces susceptible de générer des coûts de fonctionnement élevés, en faisant face à l'urgence de la dette climatique et sociale.

Ce besoin annuel d'investissement a été fixé à un minimum de 42 M€, soit + 10 M€ par rapport à la trajectoire initiale, avec une montée en charge progressive des nouveaux projets (notamment le programme de rénovation énergétique des écoles et crèches qui représente un total de 60 M€).

Nous proposons de maintenir et de confirmer cet objectif, déjà dépassé en 2023, pour 2024 et les années à venir.

Soulignons que ce sont des montants maximisés et particulièrement ambitieux, que ce soit au niveau financier mais également par la mobilisation qu'ils nécessitent de nos services pour la réalisation des projets.

Au niveau financier, cet effort implique sur le long terme un endettement à la fois maîtrisé et progressif (même si ce ne sera pas le cas ni en 2023 ni en 2024, compte tenu d'un travail parallèle à la fois de recherche active de financements pour nos projets et d'optimisation de notre patrimoine qui génèrent des recettes et des économies de fonctionnement).

La dette de long terme des collectivités est un outil de transition et elle doit non seulement être mobilisée pour franchir le mur d'investissement nécessaire à la lutte contre le réchauffement climatique, mais également être reconnue comme telle.

Une note de l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE) et la Banque Postale a ainsi chiffré que, pour que la France puisse réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) en 2030 d'au moins 55 % par rapport à l'année de référence 1990, puis atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément à ses engagements pris au sein de l'Union européenne, un effort, tous acteurs publics et privés confondus, de 60 Milliards d'euros nets annuels, soit 2 à 2,5 points de PIB en 2030, est incontournable.

Elle appelle en parallèle à une méthode renouvelée de pilotage entre l'Etat et les collectivités locales, autour d'une planification écologique partagée reconnaissant mieux les contraintes des finances locales avec un soutien et un dialogue qui doivent être accrus.

C'est également un message que nous portons fortement, et qui se traduit dans l'ambition intacte portée par l'investissement dans notre stratégie financière.

2024 sera donc marquée par une évolution des dépenses de fonctionnement, mais également une hausse de l'investissement, pleinement choisies et assumées, et financées par les efforts que nous avons réalisés ces dernières années.

Face à la dette sociale, à la dette écologique, à la dette grise, nous avons la responsabilité de mobiliser les budgets locaux comme des outils au service du Climat et de la Solidarité et pour que les dépenses d'aujourd'hui allègent les coûts pour la société de demain.

Ces choix ont été proposés en responsabilité compte tenu de leur soutenabilité liée à une situation financière saine.

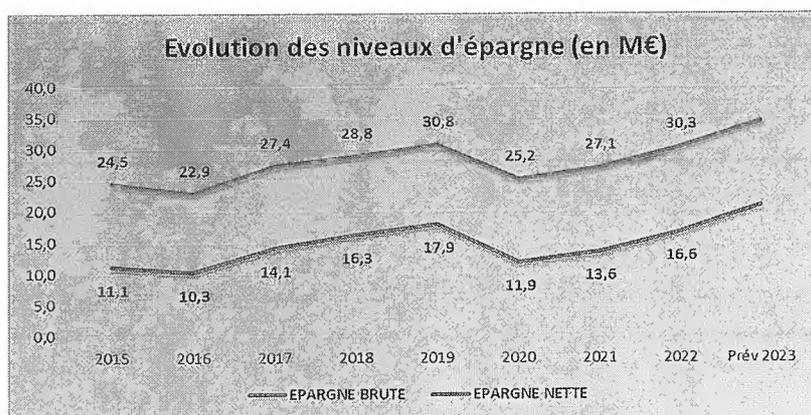
La rétrospective

Les années précédentes ont été marquées, tout d'abord par une crise sanitaire majeure, ayant impacté, principalement en 2020 et 2021, le budget de la Ville de près de 13 M€, puis par une crise énergétique et inflationniste, en 2022 et 2023, malgré le plan de sobriété mis en oeuvre de façon pérenne et l'impact ponctuel de l'amortisseur électricité mis en place au niveau national en 2023.

Malgré ces chocs, la situation financière de la Ville reste robuste, comme en témoigne l'évolution des niveaux d'épargne.

A noter que l'exercice comptable 2023 n'étant pas terminé à la date d'écriture du présent rapport, les résultats définitifs ne sont pas connus : seules les tendances peuvent être présentées ci-dessous.

S'agissant d'analyse dans la durée, ces chiffres sont retraités des recettes exceptionnelles (cessions notamment, ainsi que l'indemnité exceptionnelle de contentieux liée à la cuisine centrale en 2018) et des résultats n-1.



Pour mémoire, l'épargne nette est un des indicateurs principaux de sécurité financière utilisé : elle correspond à l'épargne brute (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) déduite du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer ce que la Ville peut dégager pour investir sans avoir recours à de nouveaux emprunts.

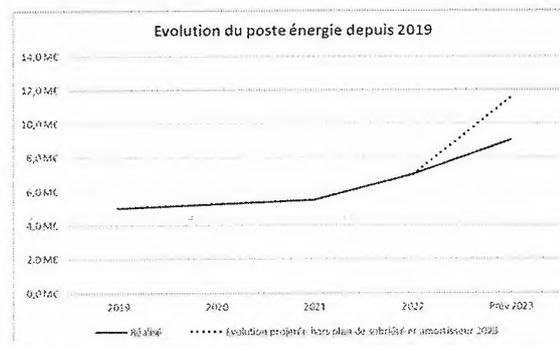
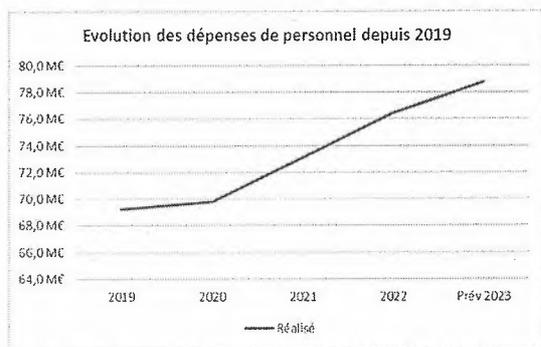
Elle a donc vocation à couvrir a minima les travaux récurrents d'investissement, soit un minimum préconisé de 11 M€ (avec des besoins toujours croissants en tranches annuelles). Il s'agit là d'assurer l'autofinancement de la collectivité et de garantir que la Ville n'emprunte pas (ou de manière la plus limitée possible) pour des travaux récurrents, pour éviter une hausse exponentielle (car cumulative) de l'endettement, pesant sur les sections de fonctionnement (intérêts) et d'investissement (capital).

On voit que la Ville, qui a retrouvé en 2022 le niveau d'épargne d'avant crise, retrouve en 2023 cette fois la dynamique d'épargne qui était la sienne avant 2020, avec, à fin 2023, une épargne brute de l'ordre de 34 M€ et une épargne nette proche de 21 M€.

En 2023 en effet, le budget de la Ville a subi des mouvements forts et contradictoires :

- en recettes, un produit fiscal en hausse, dans un contexte de stabilité des taux confirmée, du fait principalement de la revalorisation forfaitaire nationale fixée à un niveau élevé (7,1%), en parallèle toutefois de perspectives moins favorables que les années précédentes sur certaines recettes, comme les droits de mutation ou la taxe d'aménagement, qui subissent nationalement un repli. Toutefois, ces postes restent peu importants sur le budget de la Ville, la fiscalité représentant quant à elle plus de la moitié de nos recettes de fonctionnement.
- en dépenses, des décisions importantes en matière de ressources humaines, quelles soient nationales (avec notamment l'impact en année pleine des revalorisations 2022, soit + 2,8 M€ et les revalorisations 2023 qui ont représenté + 600 K€ en 2023), mais également locales (avec le versement de la prime exceptionnelle pour plus de 1 M€) conjuguées à une évolution brusque de la facture énergétique malgré les mesures de sobriété prises.

Les 2 graphiques ci-dessous témoignent des mouvements haussiers et des contraintes très fortes enregistrés ces dernières années, même si, soulignons-le, ils ne portent pas sur la même ampleur en termes de montants.



A noter que la hausse sur l'énergie a été limitée au final, d'une part, grâce au plan de sobriété décidé par la Ville, qui a généré des économies estimées à 1,2 M€, et d'autre part, par l'amortisseur électricité fixé au niveau national, qui a permis une baisse de 1,3 M€.

Pour autant, la facture énergétique de la Ville a représenté environ 9 M€ en 2023, contre 5 M€ en 2019.

Les dépenses de personnel représentent à fin 2023 de l'ordre de 79 M€.

Parallèlement, la Ville a poursuivi ses efforts de maîtrise de fonctionnement, particulièrement complexes en période d'inflation élevée, sachant que l'indice des prix des dépenses communales (publié par la Banque Postale et l'AMF) représentait + 5,5% au 3ème trimestre 2023.

Cela lui a permis de conserver une dynamique d'épargne, condition pour la montée en puissance de l'investissement, particulièrement accentuée en 2023.

Le Rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales 2023 de juillet souligne que ce mouvement de consolidation de l'épargne est général en 2023 au "bloc communal" (regroupant les communes et leurs ensembles intercommunaux), malgré les contraintes très fortes, à l'inverse des départements et des régions, qui connaissent un effet de ciseau important.

Il est vrai que ces derniers ont subi une perte importante d'autonomie fiscale, ce qui les ampute d'une partie de leurs leviers d'actions, avec souvent pas d'autres choix que de baisser fortement leur investissement. Ce n'est pas notre cas, bien au contraire.

L'année 2023 marque une forte augmentation des réalisations en investissement, avec le niveau le plus important atteint ces dernières années, de près de 45 M€ de dépenses d'investissement réalisées (hors dette).

Cela correspond à près de 6 M€ de plus qu'en 2022 et 10 M€ de plus qu'en 2020.

Pour mémoire, le montant des dépenses d'investissement durant la période 2015-2019 représentait 36 M€.

La moyenne des villes de notre strate (27 villes de France métropolitaine de 100 000 à 300 000 habitants hors villes en métropole de Lille, Lyon, Marseille et Paris) a investi 320 € par habitant en 2022.

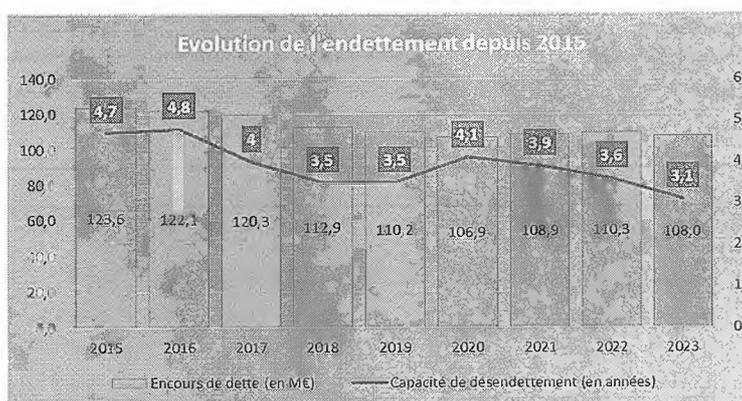
Investis en 2023 par la Ville :

PRES DE 45 M€, soit :

**123 000 € par jour
369 € par habitant**

La montée en puissance de l'investissement est donc clairement lancée et va encore s'amplifier dès 2024.

Ce sont tant la dynamique de l'épargne (qui constitue la part d'autofinancement que la collectivité peut dégager pour financer son investissement), que la recherche active de subventions auprès de nos partenaires qui ont permis d'accroître l'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.



En 2023, la Ville s'est désendettée de 2,3 M€, tout en investissant 6 M€ de plus qu'en 2022.

Si la Ville s'était très légèrement réendettée en 2021 et 2022 (+ 3,4 M€ en 2 ans), pour lancer le programme d'investissement, elle retrouve en 2023 un niveau d'encours de dette proche de celui de 2021, avec une capacité de désendettement plus basse, du fait d'une épargne plus élevée (2021 étant encore marquée par la crise sanitaire).

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, ce désendettement permet d'alléger le coût global des nos investissements.

L'encours de dette par habitant s'établit fin 2023 à 889 € par habitant contre 1024 € par habitant en 2022 (dernières données connues) pour la moyenne de sa strate (27 villes de France métropolitaine de 100 000 à 300 000 habitants hors villes en métropole de Lille, Lyon, Marseille et Paris).

Ce sont des atouts importants pour l'avenir, d'autant que le mouvement de désendettement devrait se poursuivre en 2024 compte tenu du programme d'optimisation du patrimoine lancé (qui contribue également à la maîtrise de notre fonctionnement).

Pour mémoire, les indicateurs nationaux recommandent une capacité de désendettement (correspondant à l'encours de dette rapporté à l'épargne brute dégagée par la collectivité, soit le nombre d'années que la collectivité mettrait si elle affectait toutes ses marges d'épargne au remboursement de ses emprunts), à environ 10 ans maximum.

La Ville dispose ainsi, en matière financière (mais pas seulement !) d'une capacité de réaction et d'adaptation forte, de « résilience » au contexte, qui lui ont permis de conserver malgré les difficultés et les contraintes successives, les leviers pour s'engager encore plus fortement pour son territoire et ses habitants.

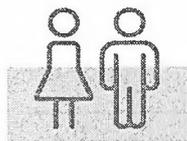
Des choix pour 2024 et pour l'avenir

Si le vote des budgets successifs est bien sûr annuel, les choix politiques s'articulent dans une pluriannualité indispensable à une action de fond : c'est tout particulièrement vrai quand on lance une grande opération d'investissement, mais cela se vérifie aussi, et avec encore plus de prégnance en 2024, sur le fonctionnement.

La préparation budgétaire pour 2024 s'est articulée autour de **priorités fortes, celles, constantes, du programme municipal, de transition, de solidarité, d'animation du territoire, avec une accentuation marquée sur les ressources humaines et la politique sociale**, en parallèle d'une richesse et d'une diversité de nouvelles propositions.

Si les projets sont détaillés dans la partie suivante, il s'agit là de présenter le cadrage des grands équilibres pour l'année 2024 dans le projet de Budget tel que proposé à ce stade des Orientations Budgétaires.

✓ Soutenir le fonctionnement, c'est prendre soin de ses habitants et de ses agents.



Au coeur même de nos actions quotidiennes, les dépenses de fonctionnement correspondent aux services publics, avec notamment :

- les dépenses de personnel,
- les subventions versées à nos partenaires, associatifs notamment, mais également au CCAS,
- les dépenses supports des services rendus par la Ville, énergie, alimentation pour les cantines et les crèches, prestations de services, contrats de gestion,
- les intérêts des emprunts...

Le cadrage budgétaire pour 2024 a ainsi été défini comme suit :

- **un effort soutenu en matière de ressources humaines**, avec une hausse permettant d'intégrer le soutien spécifique de + 1,5 M€ aux ressources humaines de la Ville, qui s'ajouteront aux mesures nationales connues (intégration en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1,5% et ajout de 5 points d'indice, hausse du SMIC...) qui représenteront de l'ordre de + 2 M€ en 2024, soit une évolution prévisionnelle relativement inédite de près de 5% des dépenses dédiées à la masse salariale ;
- **une subvention au CCAS en hausse pérenne de + 1 M€** (contre environ +150 K€ par an les années précédentes, soit en un seul exercice une hausse similaire à celles cumulées intervenues dans le mandat précédent), en soutien à ce partenaire précieux confronté, comme beaucoup de CCAS en France, à des difficultés financières, et en soutien à la politique sociale et aux plus vulnérables ;
- **une facture énergétique estimée à 8 M€** pour 2024, en intégrant la poursuite incontournable du plan de sobriété : pour rappel, ce poste représentait 10,8 M€ au BP 2023, intégrant les économies d'énergie déjà prévues, avec un ajustement à la baisse en Décision modificative pour prendre en compte l'amortisseur électricité national. Malgré la baisse, ce poste restera en 2024 de 3 M€ supérieur à son niveau de 2019 ;
- **des crédits de services et autres subventions abondés d'une enveloppe de 1 M€**, comme les années précédentes, avec un travail préalable en stabilité pour favoriser les réflexions sur l'efficacité et la sobriété de nos interventions, le complément étant orienté à la fois pour pallier les impacts de l'inflation sur nos actions et pour défendre et porter des priorités fortes en fonctionnement.

Pour 2024, ces priorités sont notamment :

- Le sport-culture-santé, facteurs de cohésion et d'animation du territoire, en s'appuyant notamment sur l'évènement que constituent les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ;
- La poursuite de l'extension des capacités d'accueil de la restauration scolaire ;
- L'accompagnement des structures de quartier ;
- Le soutien à l'animation et la notoriété de la Ville et à la jeunesse ;
- L'entretien et la propreté des espaces publics.

A noter que le cadrage a été assoupli par rapport à ce qui était envisagé l'année dernière, du fait de l'allègement des perspectives sur l'énergie, même si les orientations pour toujours travailler en responsabilité globale de l'argent public comme préalable de l'action perdurent.

C'est aussi ce qui permet de proposer un budget dans le cadre d'une stabilité des taux de fiscalité communaux en 2024, comme depuis 2011.

La revalorisation forfaitaire fixée au niveau national s'appliquera à hauteur de 3,9 % en 2024 (contre 7,1% en 2023) sur l'ensemble des impositions des locaux d'habitation et locaux industriels.

- ⇒ De BP à BP, les dépenses de fonctionnement telles que proposées au stade des Orientations Budgétaires devraient évoluer de + 2,5% en 2024.

- ✓ Dynamiser l'investissement, c'est accélérer la transition et améliorer la qualité de vie des habitants.



Les dépenses d'investissement, ce sont l'ensemble des dépenses de travaux, d'acquisitions de mobilier, matériel, permettant la rénovation de notre patrimoine, son amélioration et sa transformation, la construction de nouveaux équipements, l'aménagement urbain...

Pour permettre d'accentuer encore le mouvement lancé, le projet de budget au stade des Orientations Budgétaires propose une hausse de plus de 3 M€ de l'investissement en 2024, avec un investissement total prévu à hauteur de 45,6 M€ (contre 42,5 M€ au BP 2023).

Cette montée en puissance s'inscrit dans le mouvement lancé depuis le début de mandat, **autour du plan massif d'investissement Climat-Solidarité, en soutien à l'emploi, aux filières locales et à la transformation de l'économie**, tout en répondant aux enjeux incontournables de lutte contre le réchauffement climatique et de transition écologique et environnementale, tout en offrant aux habitants de nouveaux équipements rénovés et de proximité.

Cette hausse se traduira à la fois dans la montée en charge des grandes opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement (présenté en annexe) mais également par le souci confirmé que nous portons aux investissements de proximité dont le montant, tel qu'il se dégage des besoins présentés lors du Conseil municipal de janvier, **représenteront plus de 17 M€.**

Cet effort d'investissement sera financé principalement par des recettes propres, notamment l'épargne, les produits de cessions de certains locaux et les subventions de nos partenaires, avec un recours à l'emprunt qui devrait être limité (de l'ordre de 7 M€), ce qui devrait à nouveau entraîner un désendettement.

- ⇒ De BP à BP, les dépenses d'investissement proposées à ce stade des Orientations Budgétaires, dont le remboursement du capital de la dette, devraient évoluer de + 4,4 % en 2024.

C'est donc un projet de Budget particulièrement volontariste et ambitieux qui est proposé au stade des Orientations Budgétaires, non seulement dans ses grands équilibres et dans sa responsabilité à engager la Ville sur des voies pérennes, mais aussi dans les valeurs qu'il véhicule, les projets et actions qu'il permettra cette année.

Nous l'avons vu, la plupart des crises que nous avons connues ces dernières années sont globales.

Dès lors, la construction budgétaire d'une collectivité quelle qu'elle soit ne peut en aucun cas être « hors sol » : elle s'intègre dans un contexte général, et il est de tradition de consacrer une partie au contexte économique et des finances publiques dans les Orientations Budgétaires, tant ce contexte peut avoir des impacts sur nos budgets et tant les transferts financiers de l'Etat aux Collectivités ont pris une ampleur de plus en plus grande ces dernières années, avec des transferts de compétences mais également les différentes suppressions d'impôts locaux.

C'est sur ce constat que la Cour des Comptes, dans son Rapport sur les Finances Locales de juillet 2023, interroge la notion d'autonomie financière des collectivités, avec d'un côté des contraintes sur les dépenses du fait de l'importance des charges obligatoires, et de l'autre, une autonomie fiscale en baisse.

C'est également sur ce constat que nous appelons avec force à plus de dialogue avec l'Etat, qui doit reconnaître la responsabilité des collectivités, leur rôle en matière d'investissement public, et leur conférer réellement les moyens d'action nécessaires.

Cela impliquera notamment de sortir de la logique, renforcée depuis plusieurs années au détriment de dotations dynamiques, de contractualisations et de financements fléchés de projets, qui, outre les potentiels effets d'aubaine, tendent à orienter les projets locaux en fonction des priorités nationales, dégradant la nécessaire autonomie de choix .

De même, il s'agira que la mise à contribution des collectivités locales à l'effort de réduction de la dette publique soit réellement négociée et prenne en compte le rôle des collectivités en matière sociale ou de transition.

1. Le contexte économique

La croissance de l'économie mondiale a ralenti en 2023 et ne devrait pas rebondir en 2024, pénalisée par une inflation certes en repli mais toujours élevée.

En France, après un début de hausse en 2021, l'inflation a connu une forte poussée en 2022 (+ 5,2 %) sous l'effet du choc extérieur sur les prix de l'énergie et des approvisionnements. A partir de mi 2023 elle a entamé un reflux pour s'établir à + 4,9 % en fin d'année dernière. L'inflation est annoncée en diminution en 2024 (+ 2,6 % au total et + 2,5 % hors tabac).

En parallèle, la croissance économique de la France s'est élevée en 2022 à + 2,5 % après + 6,4 % en 2021, et pourrait se monter selon l'INSEE à + 0,8 % en 2023 (+ 1 % selon le Gouvernement).

La Loi de Programmation des Finances Publiques prévoit une légère accélération en 2024 à la faveur de la baisse de l'inflation et malgré des taux d'intérêt élevés, avec un taux de croissance économique pour l'année 2024 de + 1,4 %, même si le Haut Conseil des Finances Publiques interroge cette prévision, supérieure à celle du consensus des économistes et avec des aléas potentiellement importants. Cette reprise progressive de la croissance se poursuivrait en 2025, mais resterait limitée sous la barre des 2 % jusqu'en 2027.

	2021	2022	2023*	2024*	2025*	2026*	2027*
Croissance du PIB	+6,4 %	+2,5 %	+1 %	+1,4 %	+1,7 %	+1,7 %	+1,8%
Indice des prix à la consommation	+1,6 %	+5,2 %	+4,9 %	+2,6 %	+2 %	+1,75 %	+1,75 %

* Estimation du projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

2. Les perspectives en matière de finances publiques

Les années 2020 et 2021 avaient été marquées par un déficit public inédit de 9 % et 6,5 % du PIB. Ce déficit était resté important en 2022, à - 4,7 % en pleine crise énergétique.

En 2023, il s'est finalement également maintenu à un niveau élevé à - 4,9 % (alors qu'il s'élevait à -3,1% en 2019).

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 adoptée en décembre dernier fixe une trajectoire de « redressement des finances publiques » qui marque un retour partiel aux objectifs qui étaient ceux de Maastricht, avec un retour à un déficit public sous le seuil des 3,0 % à horizon 2027 et infléchissement du ratio de dette publique de 111,8 % du PIB en 2022 à 108,1% du PIB à horizon 2027.

La trajectoire fixée est la suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Déficit public / PIB (en %)	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
Dette publique /PIB (en %)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1

Soulignons toutefois que, selon l'INSEE, à la fin du troisième trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht s'établissait à 3 088,2 Md€, en augmentation de 41,3 Md€ par rapport au trimestre précédent, soit 111,7 % du PIB, ce qui questionne sur l'atteinte de ces objectifs, y compris en 2023, et ce, d'autant qu'ils sont assis sur des prévisions de croissance du PIB encore sujettes à discussions.

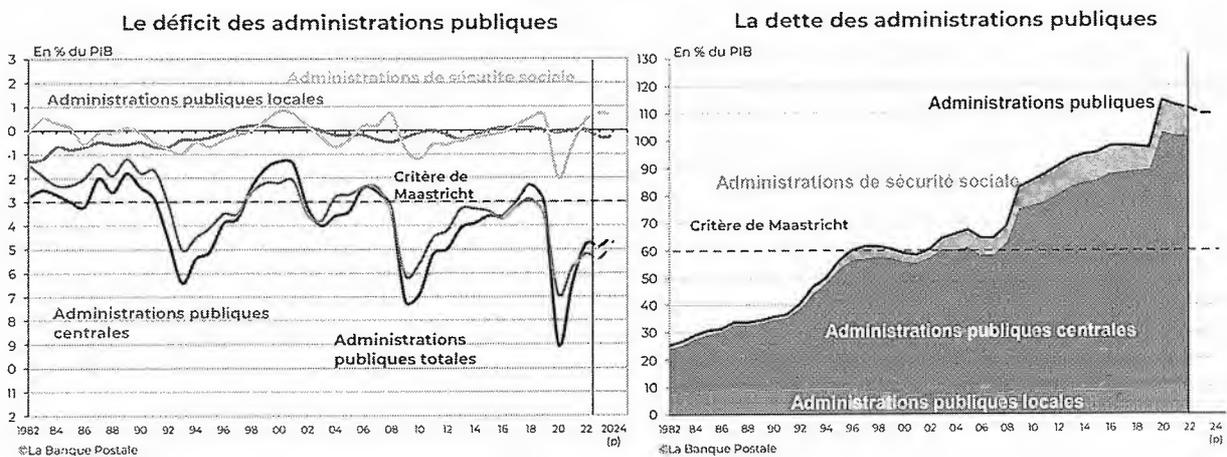
Pour faire baisser la dette publique, la Loi de Programmation des Finances Publiques détaille la contribution de toutes les strates publiques, Etat et organismes d'Etat bien sûr, Sécurité Sociale et collectivités locales.

Tableau – Rapport national sur la dette des administrations publiques 2023

(Points de PIB)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	112,9	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	92,1	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
dont contribution des administrations publiques locales (APUL)	9,8	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	11,0	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

On voit donc que les prévisions impliquent une baisse de la dette des collectivités (APUL) et de la Sécurité Sociale, pendant que celle de l'Etat continuerait à augmenter.

Rappelons, toujours et encore, que la dette des collectivités est réservée à l'investissement et qu'elle représente moins de 9 % de la dette publique.



Le prisme retenu par la Loi de Programmation des Finances Publiques pour l'atteinte de cet objectif interroge donc d'autant plus, même s'il n'est pas nouveau (c'était déjà le cas dans l'ancien dispositif des contrats de Cahors).

Ainsi, un objectif de limitation des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements est fixé à un rythme inférieur de 0,5 point par rapport à celui de l'inflation, ce qui implique donc une baisse en volume de 0,5 %, pour le budget principal et chacun des budgets annexes (ce dernier point correspondant à un élargissement des contraintes par rapport aux contrats de Cahors). Toutes les collectivités seraient également concernées, contrairement à la génération précédente.

La trajectoire fixée est donc la suivante, sur la base de l'inflation prévisionnelle :

	2024	2025	2026	2027
Inflation prévisionnelle LPFP	2,5 %	2 %	1,8 %	1,8 %
Evolution maximale des dépenses de fonctionnement	2 %	1,5 %	1,3 %	1,3 %

Le résultat recherché par ce biais est ainsi une hausse des niveaux d'épargne, permettant à niveau d'investissement constant ou en diminution, une baisse de l'endettement des collectivités, et donc de la dette publique.

On voit bien là **les contradictions intrinsèques** entre, d'une part, une incitation à investir plus dans la transition et la rénovation énergétique, nécessaires à l'atteinte de la stratégie carbone de la France et d'autre part, un objectif de désendettement.

M. Lombard, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations déclarait d'ailleurs la nécessité « d'augmenter la dette financière pour réduire la dette écologique », qui comprend également une dimension sociale.

En tout état de cause, l'identification / la différenciation d'une dette dite « verte » dans sa version très partielle introduite par la Loi de Finances pour 2024 ne permettra pas de sortir de ce paradoxe.

A ce stade, l'Etat ne prévoit pas de sanction en cas de non-respect de ce cadre budgétaire, en parallèle d'une mise en œuvre suivie par le Haut Conseil des Finances Publiques Locales créé en septembre dernier et réunissant des membres du Gouvernement, de la Cour des Comptes, des Assemblées ainsi que des représentants des collectivités locales.

L'application de cet objectif constitue en tous cas un élément qui devra être clarifié et négocié dans les années à venir et sur lequel nous serons extrêmement vigilants.

3. La Loi de Finances pour 2024 : les principales mesures concernant la Ville

La Loi de Finances pour 2024 a été adoptée le 21 décembre 2023, par l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution, comme en 2023.

- Les dotations de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités représentent une enveloppe de 54 Md€ en 2024 et se retrouvent principalement sur les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales et à leurs groupements (45 Md€).

Ils comprennent notamment, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'Etat, à 27,2 Md€ en hausse de 320 M€ comme en 2023, soit une évolution de + 1,2%, pour une inflation prévue à + 2,5 %.

Précisons que la hausse de la DGF aurait dû être de près 700 M€ en 2024 pour suivre le rythme de l'inflation prévisionnelle qui s'applique quant à elle à nos dépenses.

	2022	2023	2024
Montants DGF votés en Lois de Finances en Md€	26,61	26,93	27,25
Evolution en Md€	0	0,32	0,32
Evolution en %	0,0%	1,2%	1,2%
Inflation prévisionnelle retenue en Lois de Finances	5,3%	4,8%	2,5%
Evolution DGF en Md€ si elle avait suivi l'inflation prévisionnelle	1,41	1,28	0,67
<i>Différence en Md€</i>	<i>1,41</i>	<i>0,96</i>	<i>0,35</i>
<i>Différence cumulée en Md€</i>		<i>2,37</i>	<i>2,72</i>

Cet abondement de la DGF de 320 M€ décidé pour la deuxième année consécutive permet de faire progresser le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 140 M€, celui de la Dotation de Solidarité Rurale de 150 M€ et celui de la Dotation d'Intercommunalité de 30 M€.

La prise en compte de la hausse annuelle de la population sera financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI. De plus, comme chaque année, des redéploiements interviennent au sein de l'enveloppe des concours financiers, pour compenser le dynamisme ou l'apparition de dotations et entraînent une minoration à hauteur de 47 M€ de l'enveloppe des dotations servant de variables d'ajustement.

A ce titre, le **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**, épargné ces dernières années, subit une baisse de 12 M€ en 2024 (en passant de 284 M€ à 272 M€).

Il en résulte que la Ville devrait bénéficier d'une hausse de sa DSU (estimée de l'ordre de + 7 % ; soit + 720 K€).

Par ailleurs, sa dotation forfaitaire devrait rester stable, hormis la légère évolution (+ 0,6 %, soit + 112 K€) due à l'augmentation de la population qui passe à 122 463 habitants contre 121 519 précédemment.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle va subir une baisse estimée à - 11 K€ pour la Ville.

L'enveloppe nationale de la **dotation pour les titres sécurisés** est portée à 100 M€, soit une progression de près de 48 M€ par rapport à la Loi de finances initiale de 2023.

Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** est, lui aussi en hausse à 7,1 Md€ (+ 404 M€). A noter que suite aux demandes répétées des collectivités et associations, sont réintégrées pour **l'éligibilité au FCTVA les opérations d'aménagement de terrains** (pour les dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2024), qui en étaient exclues depuis la mise en œuvre de l'automatisation des déclarations en 2021.

Le **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est maintenu à 1 Md€ comme les années précédentes.

Le **fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)** est porté à **2,5 Md€ en 2024** (contre 2 Md€ l'an dernier). Il est notamment prévu au sein de cette enveloppe un montant de 500 M€ pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

Le fléchage des Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DETR et DSIL) est renforcé sur des investissements en faveur de la transition écologique à hauteur de 30 % pour la DSIL et 20 % pour la DETR. Les montants sont inchangés en 2024 par rapport aux années précédentes et représentent 1 046 M€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le montant de la **Dotation Politique de la Ville (DPV)** est lui aussi inchangé à 150 M€.

En 2023, la Ville a bénéficié de la Dotation Politique de la Ville, **pour un montant de 1,8 M€ en fonctionnement et investissement, de 587 K€ de DSIL et 902 K€ de fonds vert** pour les projets de végétalisation de la place de la Révolution, la rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte et la requalification des cours de la crèche de Montrapon et de l'école maternelle Kergomard et l'école élémentaire Granvelle.

- Les autres mesures

- En matière fiscale, une nouvelle exonération de foncier bâti obligatoire, et donc compensée par l'Etat, est créée : elle portera sur une durée de 15 ans (portée à 25 ans si la demande d'agrément pour la réalisation des travaux est déposée entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026), pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation permettant le passage d'un classement de performance énergétique en E, F, G à un classement en B ou A.

Un mécanisme de déliaison des taux entre le foncier bâti et la THRS est mis en place, mais sous conditions : la Ville n'entre pas dans le champ de cette dérogation.

- L'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels qui servent au calcul de la taxe foncière, initialement prévue et intégralement préparée pour 2023, est encore repoussée, de 2025 à 2026. Pour rappel, la loi de finances 2023 avait déjà décalé de deux ans cette mesure. Ce dernier point pourrait laisser présager un nouveau report de la grande réforme des valeurs locatives, des locaux d'habitation cette fois, tant attendue par les collectivités au nom d'une nécessaire amélioration de l'équité fiscale, prévue à ce stade en 2028 (déjà décalée de 2 ans).

- La Loi de Finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert » à travers l'établissement d'un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses d'investissement à compter du Compte administratif 2024.

- Après avoir été expérimenté par près de 1 800 entités locales en 2023, la Loi de Finances 2024 prévoit la généralisation progressive, d'ici à 2027, à l'ensemble du secteur public local du Compte Financier Unique.

II / LE BUDGET 2024 POUR PRENDRE SOIN, AGIR, ANTICIPER... ENSEMBLE

Le budget 2024 s'inscrit pleinement une fois encore dans les axes du programme municipal, notre fil directeur, qui se décline concrètement et s'accélère encore cette année.

Construire une Ville protectrice, solidaire, dynamique, attractive, à l'écoute de ses habitants et de leurs besoins, pour faciliter leur vie quotidienne, agir pour le vivant et favoriser la vitalité de la ville, tels sont les piliers de notre action concrète, engagée depuis le début du mandat pour la transformation en profondeur de Besançon, pour qu'elle soit plus que jamais à l'écoute du présent et qu'elle anticipe pour l'avenir.

A. FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE DES BISONTINES ET DES BISONTINS EN ACTIVANT LES SOLIDARITES

Axe fondateur du projet municipal, les solidarités constituent l'essence même de notre action au quotidien au profit des Bisontines et Bisontins.

Agir en solidarité, c'est porter l'attention aux plus vulnérables, aux plus précaires, assurer les liens entre les générations, être attentif aux besoins de la jeunesse dans tous les quartiers, proposer de nouveaux modèles innovants en termes d'inclusion, garantir un accès aux droits. C'est aussi lutter sans cesse contre tous les facteurs susceptibles de fracturer la société, de créer des clivages, des sources de tensions.

DES MESURES FORTES POUR LES RESSOURCES HUMAINES

La Ville a décidé d'engager un effort exceptionnel et pérenne en faveur des ressources humaines et sociales afin de participer activement à l'amélioration du pouvoir d'achat, conforter le service rendu et l'attractivité des emplois publics.

Au-delà des mesures nationales annoncées pour 2024 (au titre notamment des réévaluations indiciaires annoncées à + 5 points au 1^{er} janvier 2024 et de l'augmentation du point d'indice et du SMIC décidée en 2023) et sur la base d'un travail prospectif élaboré au sein de la collectivité, la Ville souhaite agir en faveur de son personnel et des rémunérations.

Une première mesure significative est intervenue dès la fin de l'année 2023 avec le versement de la prime exceptionnelle qui a bénéficié aux agents ayant des revenus les plus modestes : plus de 1 M€ ont été versés à ce titre.

Dès 2024, de nouvelles mesures salariales, pour une enveloppe de 1,5 M€ pérenne seront priorisées, à partir d'un travail à mener dans le cadre du dialogue social, en renforcement des mesures déjà intervenues en matière par exemple d'harmonisation et de réévaluation des régimes indemnitaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de créations d'emplois en soutien aux secteurs les plus en tension, de formations... autant d'éléments de reconnaissance et de valorisation du travail essentiel réalisé par les agents municipaux.

En matière de déplacement et dès 2024, le Forfait Mobilités Durables connaîtra également une évolution significative en termes notamment de prise en charge et de montant alloué, le champ des bénéficiaires ayant été également élargi.

Les évolutions en matière de Ressources Humaines à la Ville ont été travaillées en lien étroit avec Grand Besançon Métropole, du fait de nombreux services communs, et avec le CCAS, pour un impact de l'ordre de 500 K€ pour le budget de ce dernier, qui sera intégralement couvert par une augmentation de la subvention versée par la Ville.

C'est donc un nouvel effort total annuel de la Ville en faveur des ressources humaines de pas moins de 2 M€ qui prendra effet à partir de 2024.

Agir sur les solidarités, c'est aussi s'appuyer sur notre jeunesse, élément moteur de notre cité, pour qu'elle puisse trouver à Besançon un terreau pour son épanouissement.

LA JEUNESSE ET L'EDUCATION, POUR CULTIVER LE TERREAU DE NOTRE VILLE

Faciliter la vie des jeunes Bisontines et Bisontins, c'est être en capacité de proposer des services et équipements de qualité, attractifs et adaptés.

Le premier axe de ce projet éducatif se matérialise dans la **poursuite du programme pluriannuel de rénovation des écoles et des crèches** démarré en début de mandat et **doté d'une enveloppe révisée à 70 M€**. Il s'agit en effet, au-delà même du mandat, de poursuivre l'élan, compte tenu des besoins en rénovation.

Bénéficiant déjà de réalisations visibles et concrètes en termes de rénovations énergétiques sur 4 établissements (écoles maternelles Boulloche, Kennedy, Kergomard et Ferry), la programmation poursuivra cette année sa montée en charge (7 M€ prévus uniquement en 2024, soit + 2 M€ par rapport à 2023) pour améliorer les conditions d'accueil et le bien être.

Ainsi, une seconde phase de travaux de rénovation énergétique des écoles interviendra en 2024 sur 3 nouveaux établissements : **école maternelle La Butte, école élémentaire Viotte et école primaire Boichard.**



Projection école maternelle La Butte



Projection école élémentaire Viotte

De même, après une phase d'études, le programme de réhabilitations lourdes des écoles va entrer dans une phase pleinement opérationnelle. **5 établissements sont concernés (Bert, Vieilles Perrières, Macé, Champagne et Condorcet)** avec des livraisons s'échelonnant dans le temps.

Par ailleurs, les études seront réalisées sur 2024 pour les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de **l'école maternelle Champagne**, qui constituera le plus gros chantier du plan écoles et crèches, **pour un montant estimé à plus de 13 M€**.

A noter que 5 projets de rénovations des écoles (Kergomard, Bouloche, Ferry, La Butte et Kennedy) ont été désignés comme étant des opérations « totems », exemplaires, au sein du programme EduRénov de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires.

6 M€ sont également réservés sur le programme global pour la restructuration des établissements d'accueil des jeunes enfants.

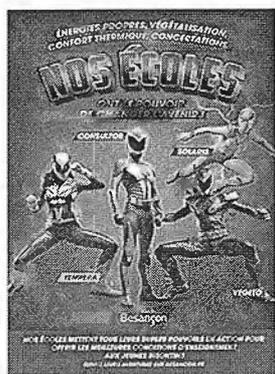
Des travaux de rénovation ont débuté à l'automne dernier dans **la crèche de Saint-Ferjeux**, une des plus importantes de la Ville avec 60 enfants accueillis, pour laisser place à une structure modernisée et plus performante en matière de lutte contre la chaleur et dans le domaine énergétique. Un an et demi de travaux sera nécessaire pour réhabiliter ce bâtiment, avec une extension de 130 m².

De même, les travaux s'amorceront en fin d'année pour reconstruire **l'établissement des Orchamps**, suivis ensuite de la rénovation énergétique de **la crèche de Battant**.

De plus, pour accélérer la suppression des matériaux contenant de l'amiante dans les écoles, et sur la base des diagnostics actualisés à l'automne 2023, un effort supplémentaire va être engagé en 2024 avec une enveloppe complémentaire à hauteur de 150 K€, qui s'ajoute aux montants spécifiquement dédiés au patrimoine scolaire dans le cadre des investissements de proximité de **1,4 M€ pour les travaux des écoles et des crèches**, en parallèle des gros chantiers de rénovation.

La Ville poursuit par ailleurs son objectif **d'augmenter la capacité d'accueil de la restauration scolaire**, avec plus de 200 K€ supplémentaires qui y seront spécifiquement consacrés en 2024, avec notamment la mobilisation des ATSEM sur des fonctions d'animateurs dans les écoles maternelles à partir de la rentrée scolaire 2024, ce qui permettra de lever en partie le verrou constitué par les difficultés de recrutement des animateurs.

A la rentrée 2023-2024, la Ville accueille à la cantine 60 % des élèves inscrits dans ses écoles (contre 52 % en début de mandat).



Dans nos restaurants scolaires, les menus proposent déjà des repas à **69 % composés d'alimentation durable et de qualité correspondant aux objectifs de la loi EGAlim dont 44 % de bio**, soit largement au-delà de la réglementation. La Ville produit quotidiennement près de 5 000 repas en liaison chaude, **constituant ainsi la seule ville de l'Hexagone à proposer un tel service**, tout en veillant à maintenir un cercle vertueux avec les producteurs locaux.

Par ailleurs, l'extension du site de restauration scolaire de l'école Fourier est en cours, avec une livraison attendue en 2025. A l'école des Sapins, la Ville pilote un nouveau projet de restauration.

500 K€ par an seront dédiés dès cette année à la montée en puissance du plan sanitaire et d'amélioration des restaurants scolaires bisontins.

L'éducation inclusive, c'est aussi permettre à chaque enfant de réunir toutes les chances pour réussir sa scolarité. La Ville s'engage ainsi dans un travail de fond sur les équipements pour accompagner les écoliers présentant des signes de fragilité, forme les 450 animateurs périscolaires sur la question du handicap, propose le déploiement du Programme de Réussite Educative (PRE) pour accompagner certains élèves rencontrant des difficultés et poursuit le développement des Parcours culturels et des nouveaux parcours éco-citoyens.

L'équipement numérique des écoles se renforce également pour moderniser l'apprentissage avec la poursuite de l'équipement en tablettes des écoles primaires.

Les premières études seront lancées pour amorcer la réflexion sur le devenir de **l'école Tristan Bernard et son remplacement par un nouveau groupe scolaire.**

La réflexion se poursuivra enfin dans le cadre du projet urbain de Viotte avec **l'implantation d'une nouvelle crèche au Nord du site** pour dynamiser l'offre de places sur le secteur.

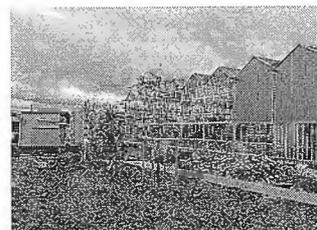
L'ouverture du Tiers-lieu Jeunesse en fin d'année 2024 au Centre-Ville, destinée à l'ensemble des jeunes de tous les quartiers, constituera aussi un moment fort de la marque « jeunesse » de la Ville, au même titre que la poursuite de la communication « Etre Jeune à Besac » pour fédérer les énergies.

Les jeunesses sont multiples et diverses, parfois fragiles. La précarité des étudiants et étudiantes est traitée de façon partenariale, avec le CCAS notamment, pour déployer des solutions d'accompagnement.

La jeunesse, c'est aussi la vie des 25 000 étudiants qui contribuent à faire rayonner la capitale comtoise et au-delà, qui constituent de véritables ambassadeurs de notre Ville.

Besançon ville-campus, c'est une réalité, dont la collectivité peut être fière. Preuve en est, son récent classement au 11^{ème} rang des meilleures villes étudiantes. Il s'agit d'une mise en valeur qu'il convient de renforcer et préserver. Le budget consacré à la vie étudiante sera doublé, avec une orientation forte autour de la lutte contre la précarité étudiante.

Besançon ville-campus, c'est aussi proposer des conditions optimales pour étudier, notamment avec le **grand programme de transformation du Campus de la Bouloie** dont certains nouveaux équipements portés par Grand Besançon Métropole seront inaugurés cette année.



Dans le cadre de ce programme partenarial, la Ville de Besançon s'est engagée pour la réalisation **du Jardin des Sciences, pour un total de 5,4 M€**, nouvel outil de recherche et de sensibilisation à l'environnement, en cours de finalisation et qui ouvrira ses portes en 2024.

LA LUTTE CONTRE LES FRACTURES SOCIALES

L'Analyse des besoins Sociaux en 2023 a révélé une nouvelle fois, et avec plus d'urgence dans un contexte inflationniste qui pénalise l'ensemble des habitants, **l'importance d'agir en faveur des personnes les plus vulnérables, contre la précarité et l'isolement, avec plus de la moitié des ménages bisontins composés d'une personne seule, en parallèle d'un vieillissement de la population.**

Au-delà des mesures salariales compensées par la Ville, le CCAS doit aujourd'hui faire face à un effet de ciseau majeur entre ses dépenses, qui subissent l'inflation, et ses recettes, comme dans de nombreux CCAS de France.

L'aide apportée à la Ville au CCAS sera en 2024 de l'ordre de 11 M€, soit une augmentation de + 1 M€ par rapport au BP 2023. Ce soutien, en augmentation inédite, marque tout l'attachement de la Ville au travail de fond mené par le CCAS dans le cadre de sa politique d'intervention sociale et des actions menées au titre du projet social 2022-2026.

Au côté du CCAS et des associations, la Ville est également engagée dans un projet de Maison des Femmes, qui va s'accélérer en 2024 afin de proposer un lieu unique d'information et d'accompagnement à destination des femmes en difficultés. Cette nouvelle structure bénéficiera d'une implantation rue Jean Wyrsh, dans des locaux dont la Ville s'est porté acquéreur en fin d'année 2023. Les aménagements du site débiteront cette année pour proposer un accueil dès l'année 2025.

Garantir la cohésion sociale pour conforter les solidarités, c'est aussi agir en faveur du développement des quartiers et l'amélioration des équipements pour les habitants.

Le déploiement du **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Planoise**, réalisé en lien avec GBM, vise à co-construire avec les citoyens de nouveaux espaces de vie, ouverts à tous. Près de 1,8 M€ seront consacrés aux aménagements des espaces publics en 2024.

En complément, la Ville engage le projet de déménagement des activités dévolues à la salle **Fribourg** en aménageant le rez-de-chaussée de la Maison de quartier Nelson Mandela. **0,7 M€ seront dédiés à cette opération.**

En outre, **les locaux rénovés de l'ancienne Poste**, avenue de l'Europe, permettront d'accueillir l'association Sports 25 dès l'été 2024, avec à cette occasion un renouvellement des équipements et matériels, pour 60 K€, pour réouvrir cette salle en cœur de quartier dans les meilleures conditions.

Les travaux de requalification du terrain de rugby des Orchamps seront engagés en mars prochain avec une reprise en profondeur de l'équipement.

Sur le secteur des Clairs-Soleils, **l'opération de revitalisation de la Place des Lumières** va être accélérée. Centré sur l'enfance et la parentalité, ce lieu hybride ambitionne une meilleure coordination dans le soutien aux familles, en réponse à des besoins sociaux importants sur ce quartier. Cette nouvelle offre de services ouvrira au public au printemps 2026, pour un montant prévu de **2,4 M€.**

Désormais inscrit dans la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, le quartier des Hauts de Saint-Claude verra l'ouverture cette année d'un nouvel espace de vie sociale.

En matière d'**accessibilité**, la Ville s'implique constamment pour améliorer l'accueil de proximité des services municipaux, dans le cadre d'un travail partenarial avec les acteurs concernés. **2 M€ seront encore consacrés cette année aux travaux d'accessibilité de nos infrastructures**, dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Plus globalement ce seront plus de 5 M€ de petits travaux liés aux investissements de proximité qui seront réalisés sur l'axe des solidarités, en plus des grandes opérations décrites ci-dessus.

La Ville soutient également Emmaüs, dans le cadre de la création d'une nouvelle ressourcerie/recyclerie (pour 300 K€) **mais également la Banque Alimentaire**, à la fois pour 150 K€ à parité avec GBM) pour son grand projet de restructuration, visant à faire face à la croissance de l'aide alimentaire au niveau régional, mais également par une convention de dons alimentaires, en lien avec la cuisine centrale, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous consacrerons un budget prévisionnel de fonctionnement de plus de 1 M€ (hors ressources humaines) **aux maisons de quartier, qu'elles soient municipales ou associatives**, avec également l'Espace de Vie Sociale de Saint-Claude ouvert en 2023. **L'aide annuelle en équipement de ces dernières sera doublée** par rapport à l'an dernier afin de répondre aux besoins de dynamisation et d'attractivité.

Nous sommes extrêmement mobilisés à leurs côtés, pour les accompagner à faire face à des difficultés de plus en plus récurrentes.

Concernant la santé, cela constitue un axe de mobilisation également fort en 2024, en lien avec le sport bien évidemment, nous y reviendrons, mais également en matière de lutte contre les addictions.

Nous amplifierons notamment les actions dans le domaine de la salubrité, de la surveillance de la qualité de l'air, la lutte contre les perturbateurs endocriniens, mais également de la prévention, avec la vaccination des personnes en situation de précarité, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et dans le cadre du Contrat Local de Santé, et le lancement d'une étude pour un dispositif de prévention et prise en charge des conduites addictives. La Ville édite également un guide dans le cadre de la mise en place d'une politique de prévention des addictions et de lutte contre le trafic.

L'ensemble de ces dispositifs s'articule autour de la volonté d'une approche globale de la santé publique et de la santé environnementale, pour s'adapter aux nouveaux besoins sociaux.

La Ville continue enfin d'œuvrer en faveur du bien-être animal et a récemment intégré pour la première fois le top 10 du classement « Une Ville pour les animaux ». La promotion du bien-être animal constitue l'une des valeurs que nous portons et une préoccupation transversale dans le cadre de ses différentes politiques publiques. C'est dans le cadre de cette priorité que seront notamment entrepris en 2024 des travaux dans le parc zoologique de la Citadelle, pour améliorer les espaces d'accueil des animaux et des travaux d'amélioration du chenil de la Police Municipale.

B. ANTICIPER, ADAPTER, AGIR POUR LE CLIMAT ET LE VIVANT

Dans le cadre des orientations portées par l'Agenda 2030 en cours de construction, la Ville inscrit fortement son action dans un objectif de transition, qu'elle soit énergétique, environnementale, climatique : cela constitue une urgence, alors que les impacts du réchauffement climatique se font sentir très nettement, sur nos modes de vie, mais également par exemple sur notre patrimoine arboré, fortement fragilisé, sportif, scolaire, sur nos espaces publics...

La cité se doit de se réinventer et développer des nouveaux modèles d'actions : ce sont autant de vecteurs à la fois de sobriété, mais également de développement, d'identité et d'attractivité.

En 2024, nous accentuerons encore ce mouvement de fond lancé.

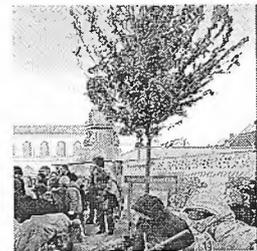
SE REAPPROPRIER LA VILLE

Face au changement climatique, la Ville s'engage très clairement, au travers de la rénovation énergétique de son patrimoine, des plans de sobriété qu'elle porte, de la végétalisation des espaces publics, de ses grands projets urbains, en lien également avec Grand Besançon Métropole sur le développement de la mobilité douce, des transports en commun ou encore de la rénovation énergétique de l'habitat.

Premier axe de cet engagement, il s'agit de repenser la Ville et de la renouveler en favorisant l'introduction de plus de végétal au sein de nos espaces publics : ce tournant est indispensable pour faire face aux épisodes caniculaires et aux sécheresses.

Les travaux de la place de la Révolution s'achèveront au printemps prochain avec l'implantation du nouvel univers végétal et la plantation d'une quarantaine d'arbres.

67 % de l'eau de pluie sera dirigée vers les arbres pour renforcer la régulation thermique de la place. 5 cours d'écoles ont déjà été traitées ou sont en cours de travaux (Brossolette, Dürer, Kergomard, Curie et Granvelle).



Les sites de la Grette et de la frange Brulard ont fait l'objet d'un préverdissement en accompagnement des démolitions des grands ensembles. Cette phase de travaux permet d'expérimenter la création de sols vivants.

Ces travaux s'inscrivent dans le **plan pluriannuel de lutte contre les îlots de chaleur**, dont l'accélération se matérialisera durant l'année avec **2 M€ prévus au projet de Budget**.

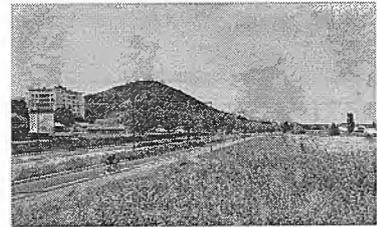
La programmation 2024 concernera la désimperméabilisation de cours d'écoles, notamment Ile de France et Jules Ferry, mais également les espaces publics comme le jardin Renée et René Pelletier dans le quartier Coubertin et le cimetière Saint-Ferjeux dans lequel 75 arbres vont être plantés cet hiver le long des allées.

Le développement des espaces végétalisés nécessite en parallèle de renforcer l'**expertise et la gestion du patrimoine arboré de la Ville**. Plus de 300 K€ y seront consacrés dans un contexte de vulnérabilité accrue en raison des dérèglements climatiques en cours (fortes chaleurs, stress hydrique, vents violents...). C'est un enjeu de durabilité et de sécurité, notamment dans les parcs et squares de quartier, cours d'écoles, et autres boisements urbains.

Le nouveau **Jardin des Sciences**, avec ses 5 000 espèces de plantes constituera également un nouvel écrin immersif, pédagogique et de la culture scientifique.

Dans le domaine de la Voirie, les projets de requalification sur le secteur de Besançon, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de GBM, intègrent étroitement les problématiques du réchauffement climatique, la végétalisation des espaces, tout en confortant l'utilisation des modes doux, cyclables et piétons notamment. Dans ce cadre, **les travaux de requalification se poursuivront sur l'îlot République et le secteur Bougney et Querret.**

Nous poursuivons également le développement de la **ville apaisée**, avec par exemple le **développement des cheminements piétons** dans le cadre d'un schéma directeur ayant pour objectif d'augmenter la part modale de la marche à environ 30% tout en assurant la sécurité, des limitations de vitesse par des aménagements notamment autour des secteurs des écoles ; un grand programme de **partage de l'espace public sur les rues pénétrantes** est mené dans Besançon, pour favoriser les usages alternatifs à la voiture et notamment le cyclable.



Des **aménagements cyclables** interviendront également sur une section de la rue de Dole, ainsi que sur la rue de la Cassotte, en complément du programme en cours notamment la liaison Weiss - Trépillot.

L'ensemble de ces démarches s'articule dans le cadre de l'élaboration **d'un plan Arbre**, qui a vocation à permettre d'intégrer la place du végétal en ville et contribuera à aller plus loin dans la prise en compte de cette dimension dans les réflexions urbaines d'ensemble et dans les documents planificateurs d'urbanisme.

Avec près de 19 000 arbres recensés à Besançon (hors forêts et espaces boisés urbains), la Ville souhaite approfondir ses connaissances en matière de patrimoine arboré afin de le valoriser, y compris dans le domaine privé, et engage **un inventaire des arbres remarquables**. **La biodiversité est un patrimoine commun et un bien essentiel à préserver.**

Les travaux annuels de proximité dédiés aux espaces verts et à la protection de la biodiversité devraient ainsi représenter près de 1 M€ en 2024. En 2024, sur la thématique du climat et du vivant, 2,3 M€ seront prévus au budget pour développer les actions de proximité.

LUTTER ET S'ADAPTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La rénovation énergétique du patrimoine est également un objectif incontournable. C'est un enjeu d'économies d'énergie bien évidemment, dans un contexte où malgré les baisses, le prix de l'énergie reste élevé ; mais bien au-delà **c'est un enjeu de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation et de diversification des ressources, avec le développement des énergies renouvelables.**

Au-delà du grand plan de rénovation des écoles et crèches déjà abordé, la Ville accélère son programme en faveur de la rénovation énergétique et des économies d'énergie.

Dans la continuité du programme de rénovation énergétique de 5 gymnases engagée en fin de mandat précédent, la Ville effectuera cette année des travaux sur **le gymnase actuel du complexe Diderot, pour près de 5 M€**, en lien avec le vaste projet de restructuration du site.

S'agissant du programme des travaux d'économies d'énergie, la Ville procédera à **l'installation de puits géothermiques** au niveau de la place Granvelle, qui pourra bénéficier au Kursaal, au Musée du Temps et au Théâtre Ledoux.

S'agissant du photovoltaïque, **3 installations sont en cours d'implantation** à l'école Viotte, à la piscine-patinoire Lafayette et à l'école Fontaine-Ecu, ce qui porte à une trentaine d'équipements de ce type sur le patrimoine de la Ville.

Le déploiement des chaudières mobiles se poursuivra en 2024 : 3 nouveaux équipements interviendront, sur la cuisine centrale, le groupe scolaire Jean Zay et le centre administratif municipal pour limiter l'impact de la hausse énergétique, liée notamment à la hausse des taxes sur le gaz.

La collectivité déploie également un programme de **remplacement des systèmes d'éclairage**, pour **plus de 900 K€** au profit des équipements sportifs et de la Citadelle sur les prochaines années.

Plus de 6 M€ sont ainsi intégrés sur le mandat pour réaliser les travaux d'économie d'énergie, dont **1,5 M€** sur la seule année 2024.

Une enveloppe de 700 K€ est également dédiée au programme annuel de modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage et au développement des énergies renouvelables.

En lien avec la Ville, GBM va accélérer par ailleurs son programme d'extension du réseau de chaleur, pour renforcer l'utilisation de l'énergie bois.

Ces travaux d'économies d'énergie s'intègrent également dans le plan de sobriété mis en place en 2022 et que la Ville entend pérenniser, avec le maintien des extinctions de l'éclairage public dans certains quartiers, la limitation du chauffage dans certains bâtiments et gymnases municipaux, par un meilleur pilotage de l'éclairage de certains équipements, et par une optimisation de l'utilisation de notre patrimoine.

L'objectif fixé d'accélération du développement des énergies renouvelables est quasiment atteint avec un taux d'utilisation de 60 % d'ici 2026, la Ville s'inscrivant par ailleurs dans le dispositif des Zones d'Accélération de la production d'Energie Renouvelables (ZAER).

Les mesures prises en 2023 dans le cadre du plan d'urgence sécheresse vont se poursuivre cette année dans le but de renforcer la protection de la ressource en eau.

Un des projets emblématiques pour cette année va être **la réalisation d'un dispositif de récupération d'eau sur le site Mallarmé.**

Cette opération inédite, d'un montant estimé à **0,7 M€**, va permettre d'alimenter les systèmes d'arrosage des terrains du complexe sportif Léo Lagrange à partir notamment des eaux de vidange de la piscine Mallarmé.

Autre nouveau projet prévu dans le cadre de la protection de la ressource en eau, le renouvellement d'un terrain synthétique au Rosemont, après la création d'un nouveau terrain en 2023 à Velotte : ces terrains synthétiques visent à permettre la pratique sportive tout au long de l'année, avec des sécheresses qui épuisent les terrains naturels.

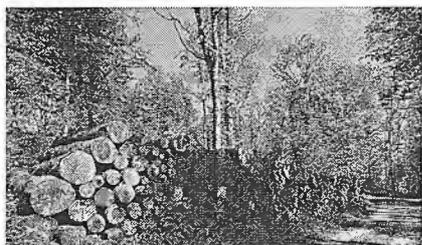
Parallèlement, la Ville maintient ses actions de fond en termes de **soutien aux investissements exemplaires et innovants en matière de transition écologique**. **300 K€ sont prévus annuellement au budget** pour aider au financement et à la réalisation des projets d'investissement innovants portés par les directions, dès lors qu'ils contribuent activement à la transition écologique.

De même, l'**incitation au tri sélectif sur les espaces publics** interviendra en 2024, après une phase d'études et la signature d'un accord-cadre prévoyant un déploiement pluriannuel. **2,5 M€ sont programmés en 2024 et sur les prochaines années** pour l'implantation de corbeilles de tri.

Le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) enterrés et aériens va se poursuivre dans le quartier de Planoise mais également au Centre-Ville en lien avec GBM et la refonte des stations de tri.

La mise en place de la charte des événements écoresponsables à Besançon sera applicable dès 2024, afin de sensibiliser aux impacts des événements organisés sur l'environnement, et s'engager dans des démarches d'amélioration, tout en favorisant l'économie locale.

Dans le cadre du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables), la Ville s'engage également, via sa commande publique et ses achats, par une généralisation progressive de clauses sociales et environnementales dans ses marchés : **73,9 % des marchés passés en 2023 par la Ville, d'un montant supérieur à 90 K€, ont ainsi intégré un critère environnemental d'analyse des offres.**



Un des axes importants est l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

A titre d'exemple, **le bois des forêts communales sera utilisé dans les projets du complexe sportif Diderot, de la crèche des Orchamps, des écoles Paul Bert et des Vieilles Perrières.**

C. FAVORISER LE DYNAMISME, LA VITALITE DE BESANÇON, ET ENCOURAGER L'ECONOMIE LOCALE

La vitalité est un facteur essentiel d'attractivité, et donc un point d'appui pour le dynamisme de l'économie locale. **Faire connaître, faire vivre, faire vibrer Besançon...** Ce sont des clés pour attirer et faire découvrir la qualité de vie sans pareil que propose notre territoire.

2024 POUR VIBRER ENSEMBLE...

Le Sport sera bien sûr à l'honneur en 2024, s'appuyant sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Mais nous n'attendrons pas le mois de juillet, et notre « terre de Jeux » sera rythmée toute l'année par des animations et des événements dans tous les quartiers.

Nous créerons d'ailleurs des nouveaux **liens originaux entre nos différentes politiques, le sport et la musique, le sport, le patrimoine, et la santé bien sûr...**

L'année ne manquera pas de surprises, pour valoriser encore plus et faire résonner cette thématique olympique porteuse d'ouverture, de cohésion, de dépassement et d'espoir, qui pour laquelle le **passage de la flamme olympique dans notre Ville le 25 juin prochain** constituera à n'en pas douter l'un des moments phares de l'année 2024.



Une enveloppe de 115 K€, à laquelle s'ajoutera l'ensemble des prestations en nature qu'apportera la Ville pendant ces différents événements, a été spécialement dédiée à l'accompagnement des Jeux et de la flamme olympique en 2024.

Nous y associerons l'ensemble de nos partenaires, clubs sportifs bien évidemment avec un budget prévisionnel de 2,3 M€, mais également les écoles, nos maisons de quartiers ou nos structures culturelles, l'EPCC 2 Scènes, l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, la Rodia ou encore l'ISBA, avec notamment pour ces deux dernières des soutiens prévus en consolidation ...



Nous nous appuyerons également sur notre réseau d'équipements et sur les projets lancés, qui contribuent à porter haut notre identité.

Ainsi, cette année, ouvriront les **locaux de la future base outdoor** au printemps prochain, pour **un investissement de 5 M€**, qui permettront l'installation du SNB pour jouer pleinement son rôle dans le paysage bisontin des sports outdoor...

Ce n'est pas un hasard si Grand Besançon Métropole a développé le festival Grandes Heures Nature : l'intégration du sport dans notre environnement si particulier est un élément de fierté et d'attractivité.

Projet emblématique également, le complexe sportif Diderot va se transformer en profondeur.

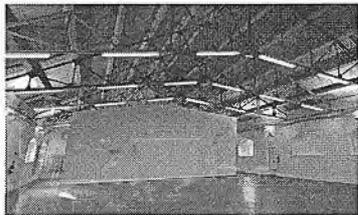
Avec un nouvel espace de 2 300 m² comprenant un nouveau plateau sportif, avec 500 places en tribunes qui viendront s'ajouter aux 300 places déjà présentes, et deux salles d'activités qui pourront communiquer, ce nouvel équipement permettra d'organiser des manifestations d'envergure nationale et offrir des équipements de qualité à nos clubs résidents dans de nombreux domaines (volley, basket, handball, futsal, sports de combat, badminton,...). Répondant ainsi à un



vrai besoin tant en termes d'organisation de compétitions sportives que d'entraînements, alliés à des exigences environnementales élevées, ce projet sera **un élément fort de vitalité et constituera un nouveau pôle d'attractivité.**

12,3 M€ sont investis globalement pour faire aboutir cette opération destinée à devenir une vitrine en termes d'accueil d'événements sportifs, dont **2 M€ dès 2024 pour les travaux du nouveau gymnase.**

Ce sont par ailleurs 2 M€ qui seront proposés au budget pour favoriser la vitalité de la Ville, en termes d'investissements de proximité sur le patrimoine et les équipements.



De nouveaux projets également accompagneront cet élan de vitalité.

Ainsi, la Ville lance cette année **la réhabilitation du Hangar aux Manœuvres à la Citadelle, de près de 3 M€,** pour permettre l'accueil d'événements et expositions, dans un cadre privilégié et unique, complétant ainsi l'offre sur notre territoire.

Avec une fréquentation totale de 281 000 visiteurs accueillis sur l'année 2023, **la Citadelle et son label UNESCO contribuent fortement à la notoriété de la capitale comtoise et à son développement touristique.**

Besançon a d'ailleurs obtenu récemment la nomination « commune touristique », ce qui marque la reconnaissance du caractère et du potentiel de notre Ville.

La diversité de la programmation culturelle et les animations proposées en 2024 vont encore contribuer à renforcer ce dynamisme. A partir de ce printemps, la Citadelle deviendra l'écrin d'exception pour l'exposition Petit Prince.

De même, la Ville poursuivra **les travaux de restauration et de préservation du patrimoine Vauban**, notamment sur la Tour Notre-Dame. L'église Saint-Pierre fera également l'objet d'études complémentaires afin de définir les priorités d'intervention.

Autre nouveau projet, celui de mise en sécurité de la **Grande Halle des Prés de Vaux, site évènementiel emblématique** de notre Ville, notamment connus des amateurs d'arts et du festival Détonation. Une nouvelle inscription de 1,8 M€ y a été dédiée dans notre PPI.

Nous lancerons également l'installation d'une troisième statue de femme dans l'espace public, après les hommages à Henriette de Crans et à Colette.

Les musées ne seront pas en reste, accompagnant et contribuant à cet élan, en se renouvelant en permanence, avec par exemple l'exposition retraçant **l'histoire de l'entreprise horlogère Lip au musée du Temps**, jusqu'en juin.

Suite à l'acquisition récente de la toile de François Boucher intitulée « Le Mérite de tout pays », le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie renforce également son positionnement sur la recherche scientifique en histoire de l'art du XVIII^{ème} siècle.

UNE VILLE EN MOUVEMENT

Au-delà des événements et nouveaux projets à venir, la vitalité de Besançon constitue un mouvement de fond, pour une ville qui se transforme, qui innove en proposant de nouvelles formes d'aménagement urbain.

Cette métamorphose urbaine que nous proposons s'appuie sur une vraie mutation, pour se construire et se reconstruire en optimisant les espaces existants, en aménageant les friches, en recyclant le foncier existant, en offrant toujours de nouvelles solutions et de nouveaux quartiers pour les habitants, actuels et nouveaux.

Véritable territoire d'expérimentation sur l'urbanisation de demain, le secteur Grette-Brulard-Polygones offre un nouveau site urbain de 25 ha. Sur cette emprise, totalement réaménagée à l'horizon 2034 avec **le soutien de la Ville à hauteur de 6,5 M€ sur la période 2024-2029**, près de 4 ha d'espaces bénéficieront d'une renaturation. Cette opération présentera ainsi un bilan positif en réponse à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Il s'agira de définir un nouveau standard « d'habitat-ville-nature » qui sera la vitrine de la construction durable bisontine, avec près de 600 logements envisagés sur le site.

Par ailleurs, les travaux sont désormais en cours sur le **site Saint-Jacques Arsenal**, avec de premières démolitions impressionnantes en cours qui laisseront la place à de premières livraisons d'équipements et espaces publics en 2026-2027.



17 M€ seront investis sur le secteur par la Ville sur la durée du PPI pour cet ensemble de plus de 7 hectares représentant 6 % du périmètre de la Boucle, destiné à accueillir logements et activités. L'objectif est de faire entrer la nature au cœur de la Boucle pour organiser une continuité végétale, avec un travail spécifique mené sur la biodiversité.

Ce projet d'ensemble pour la conception et l'aménagement du site global a en effet pour objectif le développement d'un quartier basé sur la qualité urbaine et paysagère, sur l'ouverture et le lien avec le Cœur de ville, une ambition assumée environnementale, climatique, patrimoniale, y compris dans la concertation.

C'est dans ce cadre qu'une approche participative innovante a été expérimentée en 2023, par le biais d'une consultation citoyenne, et appelant à faire écho entre le site à construire et les histoires individuelles.

La Ville conduit en parallèle le déploiement du programme Action Cœur de Ville 2, pour renforcer la coordination des actions définies dans la première programmation et accélérer les opérations **d'amélioration et de revitalisation**.

4,5 M€ seront consacrés à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU), à la fois en aides incitatives à la rénovation et en programmes d'interventions directes.

L'attractivité du Centre-Ville est un enjeu majeur, notamment en termes de commerce. Nous poursuivrons les animations et les partenariats dans ce cadre, avec également des études sur la commercialité des secteurs plus fragiles notamment dans les quartiers prioritaires.

La piétonisation du quartier Battant répond notamment à ces enjeux, en privilégiant une sécurisation des espaces et la volonté de redynamiser le commerce local.

L'écoquartier Viotte finalise sa mutation côté Sud autour du pôle administratif qui accueille aujourd'hui près de 800 agents de l'Etat et 300 agents de la Région. Côté Nord, le projet prévoit la création d'espaces verts, d'une quarantaine de logements livrés en 2027 et une maison médicale. Le projet de nouvelle crèche porté par la Ville s'inscrit dans cette opération urbaine.

La réflexion engagée sur l'écoquartier des Vaîtes se prolongera dans le cadre d'un travail participatif pour trouver un juste équilibre entre nature et urbanité. La phase 3 du projet d'écoquartier Vauban, dont le permis d'aménager devrait être déposé en 2024, s'ouvrira sur un projet d'habitat participatif.

La ZAC des Hauts du Chazal porte sur une surface totale de 45 ha dont une vingtaine reste à urbaniser. A partir de 2024, les aménagements s'étendent sur la partie nord-est avec un accent mis sur l'intégration paysagère des constructions. 300 logements devraient être construits sur cette partie principalement dédiée à l'habitat.

D. CULTIVER LE COLLECTIF EN IMPLIQUANT LES HABITANTS ET EN SOUTENANT LES ASSOCIATIONS BISONTINES

Le collectif constitue une des conditions pour que l'ensemble de nos interventions municipales, de nos projets, aboutisse à « faire société », à « faire citoyenneté ». C'est d'autant plus essentiel dans un contexte de tensions sociétales comme nous en connaissons actuellement.

Faire de chaque habitant un acteur de la co-construction du cadre quotidien comme de la transition pour l'avenir est un enjeu de robustesse du vivre ensemble.

La Ville étoffe sans cesse sa « boîte à outils » citoyenne.

Nous avons lancé fin 2023 la saison 2 du Budget participatif, avec 134 propositions remontées et, nous nous en félicitons, avec un plus large public contributeur, grâce à un accompagnement renforcé notamment dans les quartiers, ainsi qu'en direction des jeunes et des personnes handicapées. L'analyse de la faisabilité de ces projets est en cours.

Parallèlement, les 7 projets lauréats de la saison 1 sont en cours de réalisation. 250 K€ annuels sont strictement réservés pour les saisons successives de ce nouvel outil participatif qui permet à tous les Bisontins et Bisontines de proposer des projets d'investissement pour améliorer leur ville.

Avec le projet Grette-Brulard-Polygones, Besançon expérimente la programmation urbaine participative pour faire des habitants des acteurs de l'avenir urbain durable.

Besançon devient ainsi la première ville de l'Hexagone à confier à ses futurs habitants le soin de définir leur logement, les espaces partagés et d'orienter le choix des activités.



A travers son **Projet éducatif 2024-2026**, la Ville a souhaité également associer **les acteurs à l'élaboration des projets** pour aboutir à des opérations adaptées aux besoins. Récompensée récemment au niveau national pour son plan écoles lors des **Trophées de la participation et de la concertation**, la Ville développe des expérimentations en termes de concertation, élément structurant de l'école du XXI^{ème} siècle.

Typiquement, des équipements aussi différents, récemment ouverts, que **le nouveau terrain de football synthétique du quartier Velotte et le Musée de la Résistance et de la Déportation**, avec déjà 24 000 visiteurs depuis sa réouverture, jouent un rôle essentiel dans la construction du collectif et l'apprentissage des valeurs citoyennes.

Projet d'investissement phare du collectif que nous souhaitons porter, **le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise** est largement engagé. Doté de 180 M€ sur la période 2019-2029, ce territoire prioritaire poursuit sa mutation en composant une série d'opérations visant à la rénovation thermique des bâtiments avec l'adaptation des espaces publics au changement climatique, **près de 10 M€ seront affectés aux aménagements d'ensemble sur 2024 et les années ultérieures.**

La Ville intervient également fortement dans le cadre du Contrat de Ville, en cours de renouvellement, par des actions dans l'ensemble de ses champs d'interventions : sport, sécurité, santé, culture, vie des quartiers...

Territoire d'expérimentation, Besançon a été désignée en fin d'année 2023 pour tester la nouvelle « Force d'Action Républicaine » afin que des réponses judiciaires, éducatives ou sociales soient apportées. Nous travaillerons dès lors en concertation étroite avec le niveau national pour permettre une vraie coordination des réponses à apporter aux enjeux de sécurité.

Une ligne directe pour joindre la Police Municipale a été mise en place en début d'année 2024, traduisant la proximité et la lisibilité des réponses que nous voulons apporter, ainsi que la complémentarité du travail avec la Police Nationale : elle permettra aux Bisontines et aux Bisontins **d'entrer en contact avec la Police Municipale, sans intermédiaire, plus facilement et plus rapidement.**

Le monde associatif et les structures partenaires de la Ville participent activement à la construction du collectif, dans l'ensemble des quartiers.

Les subventions accordées à nos partenaires associatifs sont prévues en hausse dans le projet de Budget de +5 %, pour un **montant total de près de 8,8 M€ hors CCAS**. Avec le CCAS, cela représente 13 % de nos dépenses de fonctionnement et un montant même supérieur aux crédits des services.

Le collectif se construit enfin par la garantie que chacun trouve sa place dans l'espace public et ait accès aux mêmes droits.

La **lecture publique** par notre réseau de bibliothèques, joue un rôle d'éducation, et donc d'émancipation essentiel.

La dynamique engagée depuis plusieurs années en matière **de renouvellement et modernisation du fonds de lecture publique** se poursuivra, avec 100 K€ supplémentaires alloués à l'enrichissement des collections. En 2024, sera également finalisée **l'automatisation des prêts** qui permettra d'améliorer le service et faciliter l'accès aux ouvrages.

Dans le secteur des Prés de Vaux, la déconstruction de la passerelle Jean Abisse devrait être lancée à partir de cette année pour une reconstruction envisagée par GBM dans le cadre de sa compétence. Trait d'union entre deux quartiers, cette infrastructure complètera l'offre en termes de mobilité douce.

Afin de conserver le devoir de mémoire auquel chacun de nous est attaché, les travaux d'aménagement des locaux sur l'ancien site « VNF » pour **accueillir les futures archives** vont débiter cette année. La Ville y consacrera plus de 2 M€, en lien avec GBM et la Grand Bibliothèque pour optimiser l'utilisation du bâtiment.

Les travaux engagés pour l'aménagement du cimetière de Saint-Claude vont se poursuivre et s'achever cette année. Une phase d'extension assurée par GBM, ayant la compétence dans le domaine, interviendra dès 2025, avec une participation de la Ville de près de 1,3 M€. A noter que la gestion du Crématorium a été transférée à Grand Besançon Métropole à partir de cette année.

Le programme **d'investissements de proximité** prévoit des interventions sur l'axe dédié au collectif, à hauteur **de 4,1 M€ sur 2024**, pour répondre, au plus près, aux besoins des habitants.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville et la répartition des investissements de proximité (tranches annuelles) par grands axes d'intervention figurent en annexe du présent rapport.

Le rapport annuel en matière de Développement Durable dont la délibération du 22/06/23 est jointe en annexe, est consultable sur le site besancon.fr.

II- LES GRANDS EQUILIBRES DU PROJET DE BUDGET 2024

A. LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU PROJET DE BUDGET

Les graphiques ci-dessous montrent de manière synthétique où va notre budget, comment il se répartit en fonctionnement et en investissement, selon les grands domaines d'activités.

Il permet, à ce stade des Orientations Budgétaires d'appréhender les grands équilibres pour 2024.

1. La structure du budget 2024

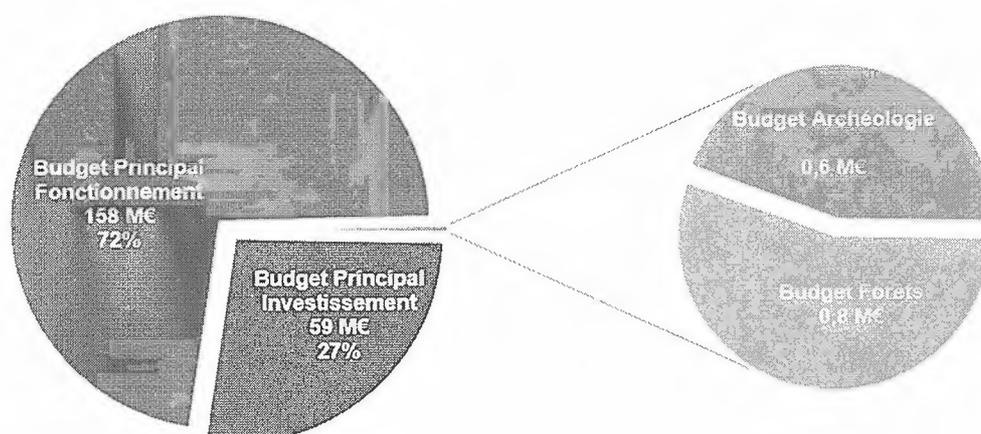
A) LE BUDGET GENERAL

Le budget général de la Ville comprend le budget principal et 4 budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive, Lotissement Montarmots et Zone d'Activité Madeleine Brès (le Conseil municipal, dans sa séance du 25 septembre 2023, ayant procédé à la clôture du Budget Annexe Zone d'Activité Thomas Edison).

Le projet de Budget primitif 2024 au stade des Orientations Budgétaires, tous budgets confondus, représente environ 218 M€, contre 211,6 M€ au BP 2023.

Il se répartit pour 27 % en investissement et 73 % en fonctionnement.

Ce chiffre s'entend hors mouvements d'ordre et de reprise, notamment les budgets lotissement et Zone d'activité qui n'intègrent que des mouvements de reprise (restes à réaliser et reprise des résultats).



Le budget Archéologie Préventive représente 0,6 M€ et reste globalement stable. Le budget Forêts quant à lui, prévu pour 0,8 M€, connaît une augmentation de + 0,2 M€ par rapport à 2023, avec une hausse importante des recettes de ventes de bois, due à la fois à des prix de vente élevés et à la

commercialisation de volumes importants, qui engendrent par ailleurs des besoins en frais d'exploitation supplémentaires.

B) LE BUDGET PRINCIPAL

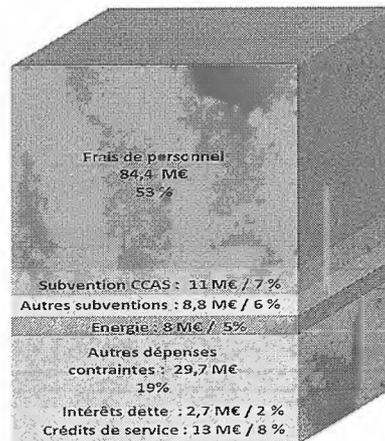
Le projet de Budget primitif 2024 s'élève à ce stade des Orientations Budgétaires à près de 217 M€, contre 210 M€ au BP 2023, soit en dépenses, de l'ordre de :

=> 158 M€ en fonctionnement

=> 59 M€ en investissement

✓ En dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles s'établissent à près de 158 M€ et augmentent d'environ 4 M€ par rapport au BP 2023 (153,8 M€), soit une évolution de +2,5 % au total, et + 4,3 % hors énergie.



Les frais de personnel (rémunérations et charges), avec plus de 84 M€, augmentent en 2024 de + 4,6 % par rapport à 2023 et représentent plus de 53 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation résulte d'une part, de l'impact en année pleine des décisions nationales intervenues l'année dernière (principalement l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023) et celles connues à ce jour (attribution de points d'indice aux agents au 1^{er} janvier) et d'autre part, d'une volonté forte d'accompagnement de la collectivité en soutien au service public et à son attractivité.

Le poste subventions se compose :

- de la subvention au CCAS, pour plus de 11 M€, en évolution de + 1 M€ par rapport au BP 2023 afin de compenser les mesures nationales et les mesures locales en matière de gestion de personnel ;
- pour 8,8 M€, des soutiens aux associations et autres partenaires pour leur fonctionnement et leurs actions, ainsi que les manifestations sur le territoire bisontin, ce poste étant proposé en évolution globale de 5 %.

Les crédits d'exploitation des services s'élèvent à près de 13 M€ et permettent d'accomplir les missions de services publics de la collectivité soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...) soit sous forme de prestations versées aux fournisseurs. Ils sont prévus en évolution de + 2,5 %, soit au niveau de l'inflation.

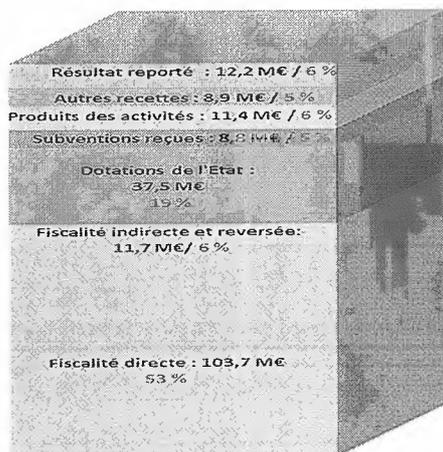
Les autres dépenses sont constituées des dépenses à évolution contrainte et représentent près de 38 M€. Les dépenses d'énergie, même si elles connaissent une forte baisse (-2,8 M€ par rapport au BP 2023, prévision ajustée à la baisse en cours d'année) liée notamment à la pérennisation des mesures de sobriété et à la baisse des tarifs d'électricité et de gaz, restent toutefois un des principaux postes du fonctionnement, tout comme l'Attribution de Compensation prévisionnelle versée à Grand Besançon Métropole dans le cadre des compétences transférées et des services

communs, conformément à la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 14 décembre 2023. En 2024, est également intégré le versement exceptionnel de 600 K€ au titre de l'indemnité de résiliation de bail emphytéotique dans le cadre de la cession du CFA Hilaire de Chardonnet (Conseil municipal du 6 novembre 2023).

Les intérêts de la dette représentent moins de 2% des dépenses réelles de fonctionnement.

✓ En recettes de fonctionnement

A ce stade des Orientations Budgétaires, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à plus de 194 M€ et sont en évolution de plus de 6 % par rapport au BP 2023 (182,9 M€) et 4,2 % hors résultat n-1.



Les recettes de fiscalité comprennent :

- **la fiscalité directe** : elle se compose de la taxe foncière des propriétés non bâties et bâties, du coefficient correcteur issu de la suppression de la taxe d'habitation et d'une petite part de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants uniquement, suite à la réforme fiscale).
Le produit prévu (103,7 M€) est calculé **avec une nouvelle stabilité des taux proposée pour 2024** et intègre notamment la revalorisation forfaitaire des bases nationale de 3,9 % pour les locaux d'habitation et industriels.
- **la fiscalité indirecte** (8,7 M€) est notamment constituée du produit de la taxe des droits de mutation, en diminution de BP à BP du fait d'une hypothèse de ralentissement des transactions immobilières lié au contexte économique et au vu des réalisations 2023, en parallèle de la taxe sur les jeux du Casino, elle en progression. La prévision de taxe sur l'électricité est quant à elle maintenue à son niveau de l'exercice précédent.
- **la fiscalité reversée** (3,1 M€) par Grand Besançon Métropole intègre la Dotation de Solidarité Communautaire et la recette de FPIC. Comme lors des exercices écoulés, la prévision relative au FPIC s'établit par prudence avec l'hypothèse d'une sortie de l'éligibilité du territoire à ce fonds (soit 90 % du montant perçu en 2023).

Les Dotations de l'Etat, avec plus de 37 M€ représentent près de 20 % de nos recettes de fonctionnement. Sa principale composante est la Dotation Globale de Fonctionnement, pour plus de 32 M€, qui sera marquée par une nouvelle hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (prévue à + 7%) suite aux abondements successifs votés en Loi de Finances 2024. Une part de Dotation de Politique de la Ville est également attendue sur des programmes d'investissement en cours.

Les subventions et participations reçues des partenaires de la Ville (principalement la CAF, l'Etat et GBM) estimées à 8,8 M€, sont en augmentation de BP à BP notamment suite à la prise en compte d'une recette complémentaire de la CAF au titre du Bonus Convention Territoire Globale et de la

subvention attendue de l'Etat au titre du dispositif Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Primo-Arrivants.

Les autres recettes comprennent principalement :

- les ventes de produits, prestations de services avec les produits liés aux activités, avec des tarifs adoptés en décembre sur la base d'un taux directeur de 2,5% équivalent à l'inflation adapté au cas par cas et avec une orientation forte pour développer la tarification sociale ;
- les mises à disposition de moyens humains et remboursement de frais par d'autres collectivités et organismes,
- les revenus des immeubles provenant des locations de locaux, salles...
- les redevances des fermiers et concessionnaires prévues dans le cadre des différentes délégations de service public (Casino, crématorium...).

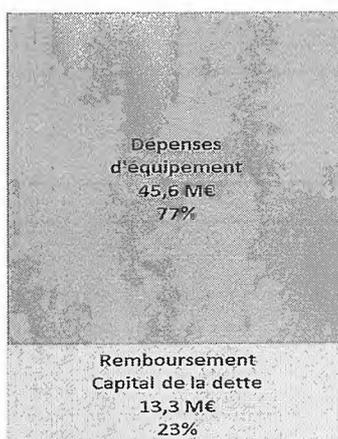
Le résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé est repris par anticipation au projet de BP 2024 après affectation à la couverture du déficit des restes à réaliser. Il est en augmentation (+ 3,7 M€) par rapport à 2022 sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un meilleur taux de réalisation des recettes par rapport aux prévisions. L'évolution de ce résultat permet d'envisager la hausse proposée sur les dépenses d'investissement.

L'épargne brute, hors résultat de n-1, représenterait près de 37 M€. Hors résultats de n-1 et avec retraitement de la baisse de l'énergie, elle serait en hausse de l'ordre de 3 %, matérialisant la solidité structurelle du budget.

✓ En dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent au BP 2024 à près de 59 M€ avec :

- 45,6 M€ de dépenses d'équipement, en hausse de + 3 M€ par rapport à 2023,
- 13,3 M€ de remboursement de dette en capital (en baisse de 0,5 M€).



Par ailleurs, 0,1 M€ d'autres dépenses d'investissement sont prévues (remboursement de taxe d'aménagement pour permis annulés ou transférés).

✓ En recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 22,3 M€ hors épargne (=autofinancement) et se décomposent comme suit :

FCTVA : 5 M€	22%
Subventions	4,8 M€
	22%
Autres recettes dont cessions	22,4 M€
	24%
Emprunts	7,2 M€
	32%

Les subventions notifiées de nos partenaires (Etat, Région, Département, Grand Besançon Métropole...) représentent au projet de budget 2024, 22 % des recettes d'investissement (près de 5 M€).

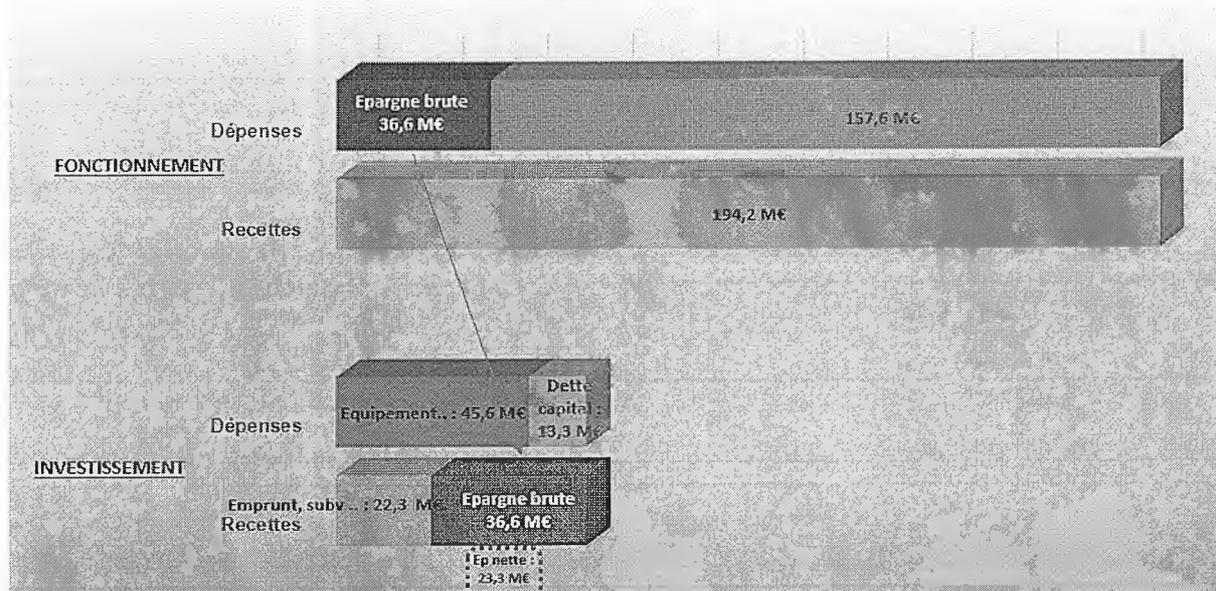
Le FCTVA est en augmentation par rapport à 2023 au vu des réalisations des dépenses d'équipement de 2023.

La prévision du BP 2024 de taxe d'aménagement est en légère baisse par rapport à 2023 compte-tenu du niveau de réalisation de cette recette en 2023. Le produit des cessions des immobilisations est prévu pour 5 M€ intégrant notamment la cession du CFA Hilaire de Chardonnet.

Compte tenu de ces prévisions dynamiques en matière de recettes propres, le recours à l'emprunt est prévu en forte diminution par rapport à 2023 malgré la hausse des dépenses d'investissement.

Le projet de Budget 2024 à ce stade des Orientations Budgétaires peut donc être présenté comme suit :

Le projet de Budget principal 2024



2. Les grands domaines d'intervention

La répartition par grands domaines d'intervention permet d'apprécier **la richesse des actions menées par la Ville, tout autant que sa diversité.**

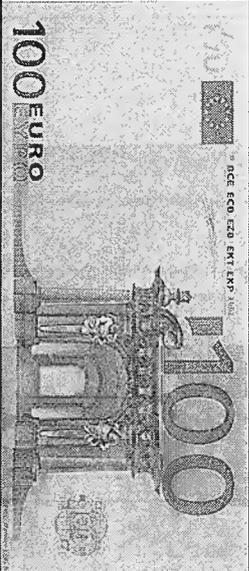
Elle se base logiquement sur la répartition par fonction budgétaire (comme le prévoit le référentiel M57, les entités ayant voté pour un vote par nature ont l'obligation d'assortir leurs documents budgétaires d'une ventilation par fonction) puisque la nomenclature fonctionnelle a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes d'une entité.

En fonctionnement, un quart des dépenses prévues au projet de BP 2024 concerne **le domaine de l'éducation, des écoles et des crèches.**

La **culture et le sport** représentent également **un autre quart de nos dépenses.**

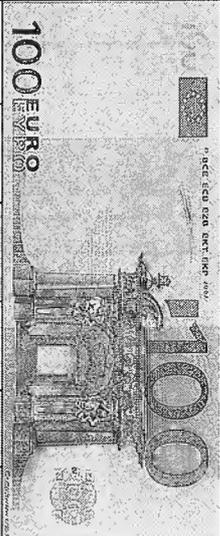
De légères modifications de répartition ont pu intervenir entre 2023 et 2024 compte tenu du changement de nomenclature comptable avec le passage à la M57 (à noter notamment la suppression du compte de dépenses imprévues). Globalement, les rapports sont toutefois identiques au budget précédent.

Répartition des dépenses de FONCTIONNEMENT 2024

Education et familles: écoles, périscolaire, restauration scolaire et crèches	25 €	
Administration générale / Services supports	16 €	
Culture / Musées et Citadelle / bibliothèques	14 €	
Social Santé Sécurité Commerce Citoyenneté	14 €	
Sport et Jeunesse	11 €	
Finances (attribution de compensation, dette)	10 €	
Aménagement Urbain, Espaces verts et espaces publics	10 €	

Il faut souligner que s'agissant de la répartition par fonction, les dépenses relatives aux compétences transférées à l'intercommunalité n'apparaissent plus dans leur domaine initial mais dans la fonction Finances au titre des Attributions de Compensation. Dans le domaine de la Santé et du Social, notons également que s'agissant du budget de la Ville, n'apparaît que la subvention au CCAS, et non l'intégralité du budget de celui-ci.

Répartition des dépenses d'EQUIPEMENT 2024 (hors dette)

Aménagements urbains / lutte contre le réchauffement climatique, environnement et biodiversité	37 €	
Education, Jeunesse, Famille	20 €	
Services au Public / patrimoine	13 €	
Culture	9 €	
Sport	9 €	
Social Santé Sécurité	11 €	

En investissement, pour 2024, la part principale des dépenses d'équipement porte sur les **aménagements urbains et la lutte contre le réchauffement climatique**, avec notamment les crédits dédiés à la lutte contre les îlots de chaleur, la protection de la biodiversité et les opérations d'aménagement urbain. Figure également dans cette rubrique l'Attribution de Compensation versée à Grand Besançon Métropole dans le cadre du transfert de compétence de la Voirie et à titre prévisionnel, celle du transfert de Micropolis.

Les domaines de l'Education, la jeunesse et la famille constituent une part de 20 % dans les dépenses d'équipement comprenant notamment les travaux effectués dans le cadre du plan écoles et crèches. 18 % des crédits sont alloués à **la Culture et au Sport**.

B. LA STRATEGIE D'EMPRUNT ET D'ENDETTEMENT

Ce point complet en matière de dette est une obligation dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Obligation toutefois évidente dans la logique de transparence qui est la nôtre, et ce, même si le rapport concernant les autorisations données en matière de dette présenté au Conseil municipal de décembre, qui vient compléter les rendus-compte réguliers faits à ce même Conseil pour les actes de dette, a d'ores et déjà pu dresser un état des lieux complet des emprunts de la Ville.

C'est d'autant plus important que la dette, réservée pour les collectivités locales à l'investissement, et qui permet de lisser le coût des équipements sur les générations qui les utiliseront, engage la Ville sur les années futures et est donc **un outil essentiel au service de la transition**.

Une note de la Banque Postale et l'institut I4CE soulignait en novembre dernier que pour que les collectivités puissent pleinement jouer leur rôle dans l'atteinte des objectifs en matière de carbone, il conviendra que **« des tabous (soient) brisés aux deux échelles, nationale et locale, pour créer les conditions de l'accélération d'une action pour le climat à la hauteur des enjeux, le premier de ces tabous concernant l'endettement des collectivités locales »**.

Alors que la Loi de Finances pour 2024 a introduit la possibilité d'une différenciation de la dette dite « verte », il paraît de plus en plus incontournable que la notion de dette soit enrichie de critères extra-financiers, non seulement sur son affectation, mais également sur les origines des financements. C'est ce que la Ville de Besançon pratique depuis 2021, entraînant à sa suite de nombreuses grandes villes.

Autre impératif souligné par la même note, cela impliquera **« de la part de l'État plus de transparence et de cohérence entre les objectifs d'accroissement des investissements pour le climat et ceux de désendettement des administrations locales »**.

Alors que la Ville porte depuis quelques années un programme d'investissement ambitieux et largement accru, les Orientations Budgétaires sont également l'occasion de porter avec force ces principes.

1. Une dette saine, sécurisée et porteuse des valeurs socles de la Ville

- ❖ Un bilan 2023 sous le signe d'une reconnaissance de la solidité financière de la Ville.

Les conditions de financement des collectivités se sont fortement dégradées en 2023, avec une hausse des taux d'intérêt amorcée en juillet 2022 dans le cadre de la politique de la Banque Centrale Européenne (BCE) visant à limiter l'inflation en-deçà de 2 %, avec dix augmentations successives des taux directeurs pour les porter en septembre 2023 à leur plus haut niveau historique : en 18 mois, le taux de refinancement des établissements bancaires souhaitant obtenir des liquidités auprès de la banque centrale est ainsi passé de 0 % (taux en vigueur depuis 2016) à 4,50 %.

Ce renchérissement des taux pèse bien entendu sur le coût de la dette nouvelle avec des taux fixes supérieurs à 4 %, mais également sur la dette existante concernant les contrats adossés à des taux variables, qui représentent 19 % de l'encours de la Ville :

- Les taux EURIBOR (6 % de l'encours, soit 6,9 M€), qui ont été ces dernières années très bas, voire négatifs, ont avoisiné les 4 % en 2023.
- Le taux du Livret A (13 % de l'encours, soit 13,4 M€) a également été impacté : selon sa formule de calcul, il aurait dû s'établir à 4 % en 2023 mais a été fixé et gelé à 3 % jusqu'au 31 janvier 2025, soit son niveau le plus élevé depuis 15 ans.

En 2023, la Ville a obtenu pour autant des conditions de financement relativement favorables dans le contexte de hausse des taux d'intérêts, preuve de la reconnaissance de sa solidité financière.

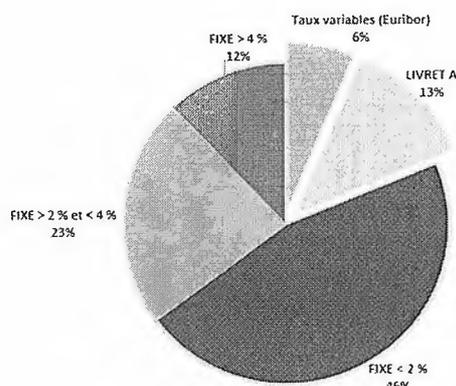
La mobilisation totale d'emprunt s'est élevée à 11,2 M€ dont 6,24 M€ ont été souscrits à un taux inférieur à 4 %.

Etablissement	Montant	Taux	Durée	Fléchage
Arkea	5 M€	3,75 % Fixe	20 ans	Investissements 2023
Caisse des Dépôts et Consignations	1,236 M€	3,81 % Fixe	15 ans	Réhabilitation de la crèche de Saint-Ferjeux
Banque Postale	5 M€	4,03 % Fixe	20 ans	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Macé (prêt vert)

❖ L'encours de dette

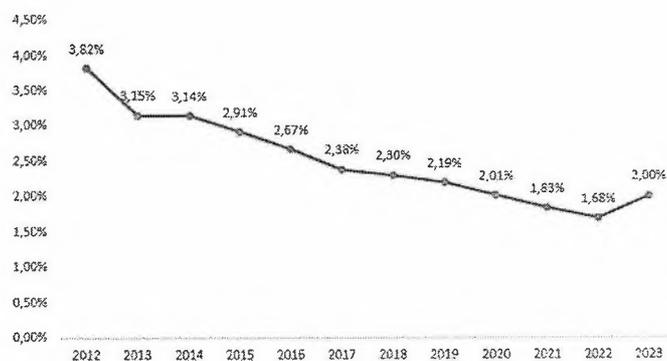
La structure de l'encours de dette de la Ville, qui représente 108 M€ à fin 2023, est totalement sécurisée avec **l'intégralité de l'encours classé en catégorie 1A de la charte Gissler**, soit la catégorie la plus sûre, et est composée à **81 % de taux fixe (dont 69% de taux fixes inférieurs à 4%)**, ce qui constitue un élément de visibilité pour l'avenir.

Répartition de l'encours par type de taux



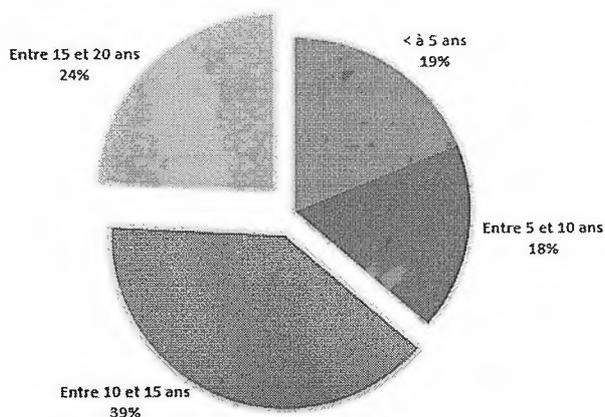
Le taux moyen de la dette pondéré par le capital restant dû reste peu élevé en s'établissant à 2 % à fin 2023, même s'il est en légère hausse par rapport à 2022 (1,68 %) compte tenu du contexte de remontée des taux.

Evolution du taux moyen pondéré de la dette (budget principal)



Enfin, 37 % de l'encours de la dette existante arrivera à extinction sous une échéance inférieure à 10 ans.

Répartition de l'encours selon la durée résiduelle de remboursement



❖ Une approche réactive et à impact éco-responsable de la dette

Depuis 2021, la Ville de Besançon a mis en place une grille d'analyse relative aux actions en matière Environnementale, Climatique et Sociale des établissements bancaires, en lien avec le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Remplie une fois par an par nos partenaires bancaires sur leurs engagements en matière de transparence financière, de responsabilité environnementale, climatique (notamment vis-à-vis des énergies fossiles), et sociale, elle permet d'encourager la prise en compte, dans leurs actions et dans les produits proposés, de ces thématiques incontournables et constitue pour la Ville, un outil supplémentaire d'aide à la décision, avec une analyse allant au-delà de la seule performance financière des offres.

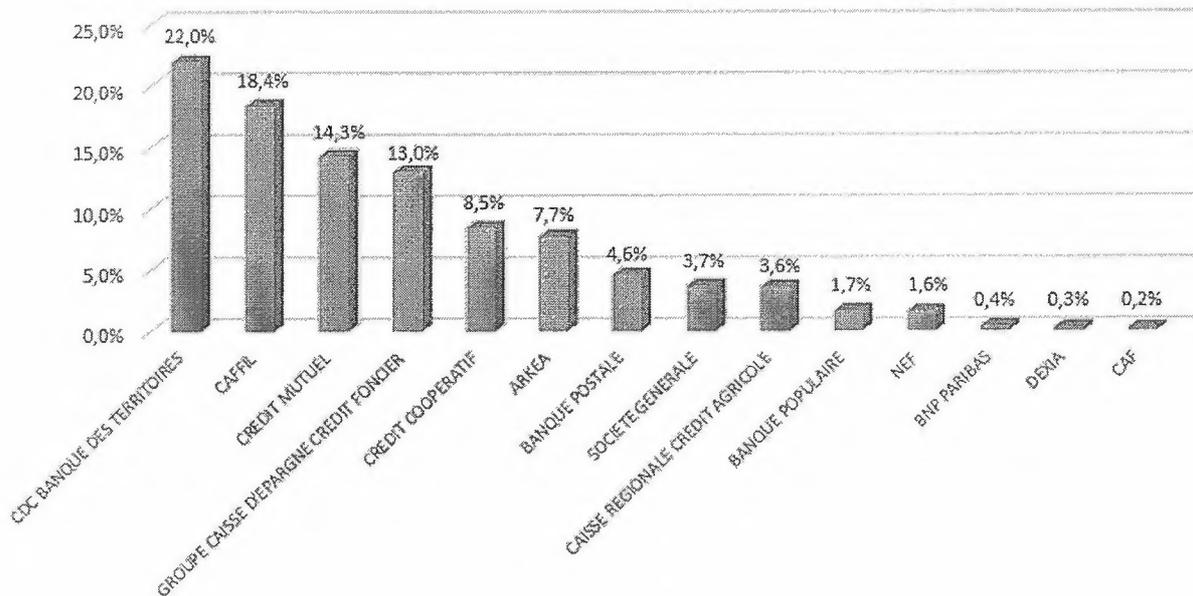
Beaucoup de collectivités se sont d'ailleurs emparées de cet outil, qui permet d'aller au-delà des seuls critères financiers et engager un dialogue avec nos établissements bancaires, que ce soit au niveau local comme au niveau national.

Par ailleurs, la Ville applique une mise en concurrence par une consultation large de l'ensemble des établissements bancaires. Les délégations du Conseil municipal données annuellement à la Maire en matière d'actes de gestion de la dette permettent également d'assurer la réactivité nécessaire dans un contexte fluctuant.

Le recours à l'emprunt n'est pas soumis au Code de la commande publique. Les contrats sont ainsi exonérés du respect des règles de passation et d'exécution applicables aux marchés publics (mise en concurrence, publicité, etc.). Les emprunts sont donc des contrats de droit privé et peuvent, à ce titre, être souscrits librement par la collectivité, dans la limite toutefois de ce qu'autorise la réglementation et en particulier la circulaire du 25 juin 2010 encadrant les types de produits pouvant être contractualisés.

L'encours de dette du budget principal est diversifié en termes d'établissements prêteurs, qui s'élèvent au nombre de 14.

Répartition de l'encours par établissements bancaires



2. Les perspectives pour 2024

La Loi de Finances pour 2024 a introduit, concomitamment à l'obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'élaborer une annexe budgétaire « *Impact du budget pour la transition écologique* » à partir du Compte administratif 2024 pour l'identification des investissements concourant aux objectifs de transition, la possibilité d'une annexe facultative relative à la dette « *Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique* ».

Si le contenu de cette annexe sera précisé par décret (non publié à la date de rédaction du présent rapport), les discussions en cours laissent présager que cette annexe pourrait porter uniquement sur les emprunts « affectés » à des projets de transition. C'est un premier pas, qui reste encore incomplet toutefois.

Depuis le début du mandat, plusieurs opérations ont fait l'objet d'emprunts fléchés sur des opérations concourant à la transition écologique, notamment sur :

- La réhabilitation énergétique des écoles Bouloche, Kennedy, Kergomard, Ferry, Viotte, Macé, et Butte ;
- La réhabilitation énergétique de la crèche Saint-Ferjeux ;
- La réhabilitation énergétique des gymnases ;
- La lutte contre les îlots de chaleur.

5 projets de rénovations thermiques des écoles (Kergomard, Bouloche, Ferry, La Butte et Kennedy) ont été désignés comme étant des **opérations « totems »**, exemplaires, au sein du programme EduRénov de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires dont l'adhésion a fait l'objet d'une signature en novembre 2023. Dans ce cadre, la Ville a également contractualisé un

emprunt de 3 M€ sur 20 ans, adossé sur le Livret A + marge de 0,40 % (soit un taux de 3,40 % à ce jour) qui sera encaissé courant 2024.

Pour autant, retenir la dette verte comme la dette fléchée sur des projets de transition correspondrait à une démarche beaucoup plus limitée que celle que nous pratiquons déjà, avec une logique partielle considérant, non pas l'action de la collectivité ni celle de la banque, mais le seul projet financé. Cela induirait en parallèle le risque d'inciter les banques à flécher leurs emprunts pour satisfaire à leurs propres besoins d'affichage en matière d'environnement et de porter atteinte à la libre administration des collectivités.

Nous allons déjà au-delà de cette démarche avec le dialogue noué avec les établissements bancaires **quant à l'impact de leur action de manière plus globale** : c'est dans ce cadre que l'emprunt pourra pleinement jouer son rôle dans le « mur d'investissements » nécessaire à la transition.

Au projet de Budget 2024 tel que présenté à ce stade de Orientations Budgétaires, le remboursement en capital de la dette est prévu à un peu plus de 13 M€, l'emprunt prévisionnel d'équilibre étant quant à lui estimé à environ 7 M€.

La Ville devrait se désendetter à nouveau en 2024, ce qui constituera un potentiel pour l'avenir d'autant plus précieux que, selon la BCE, sauf chocs supplémentaires, les taux directeurs, s'ils ne devraient pas continuer à augmenter en 2024, pourraient n'entamer leur baisse qu'en fin d'année, voire en 2025.

La politique en matière de dette est donc le reflet et le levier tant des valeurs que des orientations portées par l'équipe municipale, de transparence, de dialogue et de responsabilité au service de la transition.

Les dépenses d'investissement

L'investissement de la Ville se distingue en 2 catégories :

- Les opérations individualisées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) correspondant aux grandes opérations pluriannuelles,
- Les investissements de proximité, dits « tranches annuelles » correspondant aux petits travaux sur le patrimoine et à l'acquisition de matériel ou mobilier pour les activités de la Ville.

1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Pour mémoire, le PPI permet de visualiser jusqu'en 2029 les grands projets d'investissement de la Ville, s'agissant de rénovations d'ensemble, de la création de nouveaux équipements ou de projets d'aménagements urbains par exemple.

Document révisable et actualisable, le PPI est un instrument de pilotage ajusté annuellement pour prendre en compte les résultats d'appels d'offre, le planning de réalisation des opérations, les résultats des études, mais aussi les choix de programmation, en adéquation avec les capacités budgétaires de la Ville.

Les montants estimatifs ci-dessous correspondent à l'inscription de crédits de paiement en investissement (qui peuvent être en décalage annuel avec le calendrier de livraison des opérations). Les dépenses prévisionnelles indiquées s'entendent brutes (les recettes correspondantes n'étant pas déduites), TDC (Toutes Dépenses Confondues).

Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement

✓ Projet réalisé ou largement engagé

	2020 ... 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Montants projetés 2024-2029
ACTIVER LES SOLIDARITES								
MAISON DES FEMMES		[Bar chart: 2024-2026]						1,6 M€
✓ EXTENSION CAPACITE RESTAURATION SCOLAIRE ET PLAN SANITAIRE		[Bar chart: 2024-2029]						3 M€
✓ NPRU PLANOISE - RELOCALISATION ESPACE SPORTIF		[Bar chart: 2024-2025]						0,3 M€
PLANOISE - SALLE FRIBOURG - MAISON DE QUARTIER N. MANDELA		[Bar chart: 2024-2025]						0,7 M€
✓ NPRU PLANOISE - RESIDENTIALISATION DE LOGEMENTS		[Bar chart: 2024-2028]						0,6 M€
RESTRUCURATION EQUIPEMENTS PLACE DES LUMIERES		[Bar chart: 2024-2026]						2,4 M€
NOUVELLE CRECHE - SITE DE MOTTE NORD		[Bar chart: 2025-2027]						2,5 M€
GRUPE SCOLAIRE REMPLACANT ECOLE T. BERNARD		[Bar chart: 2025-2028]						10 M€
✓ SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES ETABLISSEMENTS CULTURELS		[Bar chart: 2024-2029]						0,9 M€
✓ SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE QUARTIER		[Bar chart: 2024-2029]						0,2 M€
RENOVATION KURSAAL		[Bar chart: 2025-2025]						0,2 M€
RENOVATION LOCAUX CAEM / FRANCAS		[Bar chart: 2026-2028]						2,5 M€

	2020 ... 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Montants projetés 2024-2029
AGIR POUR LE CLIMAT ET LE VIVANT								
✓ PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE GYMNASES 6 M€		[Bar chart: 2024-2024]						
✓ PLAN RENOVATION ECOLES ET CRECHES		[Bar chart: 2024-2028]						53,8 M€
✓ TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE		[Bar chart: 2024-2027]						3,6 M€
✓ PLAN DE LUTTE CONTRE LES ILOTS CHALEUR		[Bar chart: 2024-2029]						6 M€
RENOVATION ANCIEN GYMNASE DIDEROT		[Bar chart: 2024-2026]						4,7 M€
PLAN O : DISPOSITIF DE RECUPERATION D'EAU MALLARME		[Bar chart: 2024-2024]						0,6 M€
ECLAIRAGE INTRA-MUROS CITADELLE		[Bar chart: 2024-2026]						0,6 M€
✓ JARDIN DES SCIENCES		[Bar chart: 2024-2025]						0,8 M€
DEVELOPPEMENT TRI SELECTIF		[Bar chart: 2024-2027]						2,5 M€
✓ AMENAGEMENTS PREALABLES ET VEGETALISATION GRETTÉ - BRULARD 1,9 M€		[Bar chart: 2024-2024]						
✓ PARTICIPATION CREATIONS - REQUALIFICATIONS VOIRIE / DEVELOPPEMENT MODES DOUX / VEGETALISATION (fonds de concours GBM)		[Bar chart: 2024-2029]						2,9 M€
✓ NPRU PLANOISE - PARTICIPATION CREATION - REQUALIFICATION VOIRIE / DEVELOPPEMENT MODES DOUX / VEGETALISATION (fonds de concours GBM)		[Bar chart: 2024-2029]						0,9 M€

2. Les investissements de proximité (tranches annuelles)

Les tranches annuelles correspondant aux investissements de proximité : elles font l'objet d'une programmation annuelle, dont la dernière au titre de l'année 2024 a été présentée au Conseil municipal de janvier dernier.

Chaque année, ce sont 12 M€ en base qui sont pré-réservés dans le budget d'investissement, compte tenu de l'importance de notre patrimoine et des enjeux de rénovation qui y sont liés, avec en parallèle, le cas échéant, des abondements annuels priorités (en tranches annuelles complémentaires) en fonction des axes majeurs du programme municipal.

Cette programmation a donc vocation à varier partiellement d'une année sur l'autre.

En 2024, les besoins de programmation prévisionnelle, y compris tranches annuelles complémentaires, pourraient représenter **un total de plus de 13 M€**, auxquels l'on peut ajouter l'Attribution de Compensation versée chaque année depuis 2019 à Grand Besançon Métropole par la Ville au titre de l'entretien et la requalification de sa voirie (qui, elle, est figée), portant ainsi à **environ 17 M€** l'effort envisagé dans l'année, au travers de la programmation prévisionnelle.

Au titre de 2024, elle est proposée comme suit au stade des Orientations Budgétaires (hors Attribution de Compensation) par axe du programme municipal :



Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)

1. Au titre du dernier exercice connu : 2023

Structure des effectifs

Les effectifs sur emplois permanents de la Ville de Besançon se décomposent comme suit :

Filière	Emplois ouverts au 01/01/2024	Pour mémoire, emplois ouverts au 01/01/2023	ETP 2023
Emplois Fonctionnels	1	1	1,00
Filière administrative	248	236	217,34
Filière animation	465	466	196,92
Filière culturelle	173	175	166,86
Filière médico-sociale	141	147	126,49
Filière médico-technique	3	3	3,57
Filière Sécurité (Police Municipale)	70	70	51,71
Filière Sociale	137	139	132,15
Filière sportive	30	27	25,97
Filière technique	756	740	716,87
Sous-total Budget Principal	2024	2 004	1638,88
Filière culturelle	3	3	3,00
Sous-total BA Archéologie préventive	3	3	3,00
Filière technique	7	7	5,07
Sous-total BA Forêts	7	7	5,07
ENSEMBLE DES BUDGETS	2034	2 014	1646,95

La colonne « ETP 2023 » correspond au nombre d'agents réellement rémunérés en 2023 en prenant en compte la quotité effective de temps de travail et l'impact des vacances de postes. Ce volume se traduit directement en termes de dépenses réelles de masse salariale. Cette notion se distingue du « nombre d'emplois ouverts » qui correspond à la liste des emplois permanents, base générale de référence.

Les créations d'emplois ont permis la déprécarisation de 5 agents occupant les emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint administratif à la Direction Relation aux Usagers,

- 1 emploi d'attaché à la Direction de la Communication,
- 1 emploi d'administrateur à la Direction de l'Education,
- 1 emploi d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à la Direction des Sports.

Dépenses de personnel

Traitement indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023
01 - BUDGET PRINCIPAL	38 495 k€	38 745 k€	40 862 k€	43 126 k€	44 153 k€
06 - FORET	144 k€	153 k€	143 k€	144 k€	148 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	107 k€	113 k€	87 k€	151 k€	146 k€
Ensemble des budgets	38 746 k€	39 010 k€	41 092 k€	43 421 k€	44 448 k€

L'augmentation du traitement indiciaire poursuit sa croissance en raison de l'effet report sur 2023 des mesures nationales (incidence en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice de +3,5% au 1^{er} juillet 2022) ainsi que l'application des mesures nationales décidées en juin 2023 et applicables dès juillet 2023 (augmentation de la valeur du point d'indice de +1,5% et ajout de points aux premiers grades des catégories C et B).

Nouvelle bonification Indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023
01 - BUDGET PRINCIPAL	522 k€	521 k€	527 k€	534 k€	550 k€
06 - FORET	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	2 k€
Ensemble des budgets	523 k€	522 k€	528 k€	535 k€	552 k€

Régimes indemnitaires

	2019	2020	2021	2022	2023
01 - BUDGET PRINCIPAL	6 669 k€	7 267 k€	7 381 k€	7 631 k€	8 077 k€
06 - FORET	27 k€	30 k€	28 k€	27 k€	28 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	20 k€	26 k€	14 k€	24 k€	23 k€
Ensemble des budgets	6 717 k€	7 323 k€	7 429 k€	7 683 k€	8 128 k€

Supplément familial de traitement

	2019	2020	2021	2022	2023
01 - BUDGET PRINCIPAL	558 k€	549 k€	548 k€	561 k€	617 k€

06 - FORET	4 k€	4 k€	4 k€	4 k€	3 k€
Ensemble des budgets	562 k€	554 k€	552 k€	565 k€	621 k€

Heures supplémentaires rémunérées

Le tableau ci-dessous présente les dépenses liées aux heures supplémentaires et complémentaires rémunérées ainsi qu'aux astreintes, au travail de nuit, du dimanche ou de jours fériés :

	2019	2020	2021	2022	2023
01 - BUDGET PRINCIPAL	1 334 k€	987 k€	1 019 k€	1 238 k€	1 275 k€
06 - FORET	9 k€	5 k€	2 k€	2 k€	1 k€
Ensemble des budgets	1 344 k€	991 k€	1 021 k€	1 240 k€	1 277 k€

Les variations de la rémunération du temps de travail supplémentaire reposent principalement sur le festival Grandes Heures Natures qui s'est tenu en 2019, annulé en 2020, et reconduit en 2021 et suivants dans un format différent du fait de la crise sanitaire.

Avantages en nature

	2019	2020	2021	2022	2023
Avantage en nature logement	53 431 €	49 226 €	48 605 €	55 642 €	51 004 €
Avantage en nature repas	87 660 €	74 733 €	94 186 €	96 527 €	108 544 €
Avantage véhicule	3 410 €	1 996 €			

L'avantage en nature véhicule s'est achevé courant 2020.

Participations employeur

Le tableau ci-dessous présente les participations employeur relatives à l'Indemnité Kilométrique Vélo, et aux frais de transport et de prévoyance des agents :

	2019	2020	2021	2022	2023
01 - BUDGET PRINCIPAL	152 k€	150 k€	168 k€	193 k€	222 k€
06 - FORET	0 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	1 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 k€
Ensemble des budgets	153 k€	151 k€	169 k€	194 k€	223 k€

Réduction de dépenses

Les réductions de dépenses relèvent principalement des retenues pour absences non rémunérées et des jours de carence :

	2019	2020	2021	2022	2023
01 - BUDGET PRINCIPAL	- 220 k€	- 204 k€	- 184 k€	- 253 k€	- 409 k€
06 - FORET	0 k€				
12 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	- 1 k€
Ensemble des budgets	- 220 k€	- 204 k€	- 184 k€	- 253 k€	- 410 k€

Le volume élevé de retenues pour 2023 s'explique par le nombre important de jours de grève sur le premier trimestre 2023.

Durée effective du travail dans la collectivité

Conformément à la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui abroge, entre autres, les régimes dérogatoires accordés jusqu'alors aux collectivités territoriales, le décompte du temps de travail est réalisé sur une base annuelle de travail effectif 1607 heures. 1600 heures + 7 heures au titre de la journée de solidarité, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Le protocole du temps de travail, unique pour les 3 entités Ville, CCAS et GBM, a été délibéré en juin 2021 et mis en œuvre au 1er janvier 2022. Il est régulièrement mis à jour depuis (ajustements liés à l'évolution du réglementaire, précisions des modalités, protocoles particuliers des directions qui ont un fonctionnement spécifique, ...) et soumis à validation devant les instances inhérentes.

Le régime horaire le plus répandu dans les 3 collectivités est de 36h20 par semaine, soit 7h16 par jour.

- Les agents des catégories B et C peuvent opter de les répartir sur 5 journées, sur 9 demi-journées ou encore sur 9 journées par quinzaine (32h20 sur 4 jours / 40h20 sur 5 jours). Le temps de travail journalier est alors de 8h04.
- Les agents de catégorie A peuvent bénéficier jusqu'à 15 jours de RTT, à condition de réaliser l'équivalent de 109 heures de travail en plus des 1607 heures annuelles. Ces jours de RTT sont accordés par pallier de 7h16.
- Il existe également des cycles de travail annualisés.

Un logiciel de suivi du temps de travail est mis en œuvre depuis le 2 janvier 2024. Ainsi, la collectivité aura une idée beaucoup plus précise du présentisme, de l'absentéisme et de divers indicateurs indispensables à son bon fonctionnement.

Conformément aux dispositions législatives, une partie des agents bénéficient d'une reconnaissance de la pénibilité de leur mission (travail de nuit, dimanches et jours fériés, en horaires décalés, pénibles et dangereux, ...) avec l'intégration d'une sujétion ad hoc leur permettant de bénéficier de deux jours de RTT supplémentaires par an.

2. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de Budget Primitif 2024 – Budget principal

Le projet de Budget Primitif 2024 prend en compte l'impact :

- Des créations d'emplois délibérées en 2022 et 2023 en l'état actuel des connaissances sur les procédures de recrutement,
- Des mesures nationales connues applicables en 2023 et 2024
- De mesures et de décisions locales pour 2024
- D'autres évolutions

Créations d'emplois délibérées en 2023

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
<p>ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS – VILLE DE BESANCON</p> <p>CREATION NETTE DE 13 EMPLOIS (création de 29 emplois et suppression de 16 emplois)</p> <p><i>Création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine à la Direction de la Citadelle.</i></p> <p><i>Création de 2 emplois d'adjoint administratif à la Direction Relations aux Usagers.</i></p> <p><i>Création de 4 emplois d'Educateur des Activités Physiques et Sportives et d'1 emploi d'attaché et suppression d'1 emploi de rédacteur à la Direction des Sports.</i></p> <p><i>Création d'1 emploi d'attaché à la Direction Hygiène Santé.</i></p> <p><i>Création de 2 emplois d'adjoint technique à la Direction Biodiversité et Espaces Verts.</i></p> <p><i>Création de 2 emplois de rédacteur, suppression d'1 emploi d'attaché et d'1 emploi d'adjoint administratif à la Direction Sécurité et Tranquillité Publique.</i></p>	Séance du 6 avril 2023	+29	-16	+13

<p><i>Création de 5 emplois de technicien et suppression de 5 emplois d'adjoint technique à la Direction de la Maitrise de l'Energie.</i></p> <p><i>Création de 4 emplois d'assistant socio-éducatif et suppression de 4 emplois d'animateurs à la Direction Vie des Quartiers.</i></p> <p><i>Création d'1 emploi d'attaché à la Direction de la Communication.</i></p> <p><i>Création de 2 emplois d'agent de maîtrise, de 4 emplois d'attaché et suppression de 4 emplois d'animateur à la Direction de l'Education.</i></p>				
<p>ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS – VILLE DE BESANCON</p> <p>Création d'un emploi de rédacteur et suppression d'un emploi d'attaché au sein de la Direction du Patrimoine Historique.</p>	<p>Séance du 25 mai 2023</p>	+1	-1	0
<p>Actualisation de la liste des emplois permanents - Ville de Besançon</p> <p>Création de 4 emplois au sein de la Direction de l'Education et un emploi à la Direction de la Petite Enfance</p> <p><i>Création d'1 emploi d'attaché, d'1 emploi d'animateur et de 2 emplois d'agent de maîtrise au sein de la Direction de l'Education.</i></p> <p><i>Création d'1 emploi d'adjoint technique au sein de la Direction de la Petite Enfance.</i></p>	<p>Séance du 22 juin 2023</p>	+5	0	+5
<p>Actualisation de la liste des emplois permanents - Ville de Besançon</p> <p>Création d'1 emploi d'administrateur</p> <p><i>Création d'1 emploi d'administrateur au sein de la Direction de l'Education</i></p>	<p>Séance du 6 novembre 2023</p>	+1	0	+1
<p>Actualisation de la liste des emplois permanents - Ville de Besançon</p> <p>Création d'1 emploi d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives au sein de la Direction des Sports et recalibrage d'un emploi d'adjoint technique en technicien (gestionnaire énergie) à la Direction de la Maitrise de l'Energie.</p>	<p>Séance du 7 décembre 2023</p>	+2	-1	+1
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		+38	-18	20

Des mesures nationales connues applicables en 2023 et 2024

	Impact BP24
Ajout de 5 points d'indice à tous les agents à partir du 1 ^{er} janvier 2024	+814 k€
Effet report de 6 mois pour l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1/07/2023 (+1,5%)	+500 k€
Effet report de 7 mois de l'augmentation du SMIC au 1 ^{er} mai 2023	+151 k€
Effet report de 6 mois pour l'ajout au 1/07/2023 de 1 à 9 points sur les premiers grades catégories B et C	+101 k€
Elections européennes de juin 2024	+50 k€
Ensemble des mesures nationales pour le Budget principal	+1 616 k€

Mesures et décisions locales

	Impact BP24
Mesures diverses en faveur des agents (en cours de négociations dans le cadre du dialogue social)/ création d'emplois 2024	+1 500 k€
Pourvoi des emplois créés en 2023	+ 627 k€
Augmentation de la capacité d'accueil de la restauration scolaire et évolution du métier d'ATSEM	+185 k€
Pourvoi des emplois créés en 2022	+139 k€
Régime indemnitaire Police Municipale et mise en œuvre de l'IFSE pénibilité	+87 k€
Ensemble des mesures et décisions locales pour le Budget principal	+2 538 k€

Autres évolutions

	Impact BP24
Avancements et promotions (Glissement Vieillesse Technicité)	
Avancement d'échelon (dont effet report)	+640 k€
Avancements de grade	
Promotions interne	
Ensemble des autres évolutions pour le Budget principal	+640 k€

Le Conseil Municipal a débattu des Orientations Budgétaires 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes spécifiques concernant l'évolution des dépenses de personnel, les effectifs, le rapport annuel de Développement Durable, et le rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Nathalie BOUVET,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00718910-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 6 - Rapport 2022 sur la situation en matière de Développement Durable

Délibération n° 2023/007189

Rapport 2022 sur la situation en matière de Développement Durable

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	13/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

Ce rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon présente certaines des réalisations entreprises en 2022 sur le territoire communal par les services de la Ville, du CCAS, et de Grand Besançon Métropole (GBM) et leur contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) internationaux. Il est organisé selon les 42 objectifs locaux de développement durable, adoptés par la Ville de Besançon, et comporte des indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ces indicateurs concourent ainsi à l'évaluation de nos politiques publiques et de notre contribution à la stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

Ce document a d'autant plus d'importance en cette année 2022 particulièrement impactée par les effets du changement climatique (sécheresses, fortes chaleurs, tensions sur les ressources...).

Depuis la loi dite « Grenelle 2 » de 2010, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants se doivent d'élaborer chaque année un rapport sur leurs politiques publiques menées en matière de développement durable.

Ces dernières années ont fortement été marquées par l'évolution rapide du changement climatique, avec ses conséquences qui impactent particulièrement notre territoire (fortes chaleurs, sécheresses, érosion de la biodiversité...). Les inégalités sociales, renforcées par ces évolutions, se font également ressentir de plus en plus fortement. L'ensemble de ces problématiques soulève les questions de nos modes de développement actuels et questionne les modes de gestion de nos collectivités. Elles ne sauraient être analysées et discutées séparément.

Plus qu'un passage obligé, ce rapport constitue pour la Ville de Besançon un support privilégié pour collecter et mesurer les actions engagées sur son territoire en matière de développement durable, et les communiquer au grand public. Cet état des politiques publiques et des actions menées met donc en lumière certains des projets réalisés sur le territoire bisontin portés principalement par la Ville, le CCAS et GBM, afin de répondre à la légitime exigence de transparence demandée par les citoyens aux pouvoirs publics.

Ce rapport s'avère également un outil participant à l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable, permettant de mesurer la contribution des collectivités à l'effort national en matière de transition écologique. Ces dernières s'appuient en effet de plus en plus largement sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour traduire leur politique de développement durable dans un référentiel commun et international. Comme les autres pays membres engagés, la France doit rendre compte de son action chaque année à l'ONU, qui va au-delà des seules politiques de l'État et s'appuie sur celles des collectivités territoriales pour répondre aux objectifs fixés.

Il s'inscrit dans une année 2022 particulièrement marquée par la sécheresse. Celle-ci s'est distinguée par son intensité et sa durée en France et en Europe. Elle a débuté dès le printemps et s'est prolongée sur l'été, et pour certains territoires, jusqu'à l'hiver. Pendant cette période, jusqu'à 93 départements français ont été concernés par des mesures de restriction de l'usage de l'eau. Ce rapport vient donc rappeler la nécessité des efforts de sobriété, dans un contexte de restrictions des ressources communes et des débats autour de leur captation et leur redistribution.

Le changement climatique et ses conséquences dramatiques renforcent l'impératif de faire des Objectifs de développement durable une matrice pour engager la transition écologique dans la justice sociale. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie transversale qui repose notamment sur la concertation et la mobilisation des habitants et acteurs de notre ville. C'est ainsi qu'est envisagée la

ville de demain, résiliente et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui anticipe les changements pour mieux préparer l'avenir.

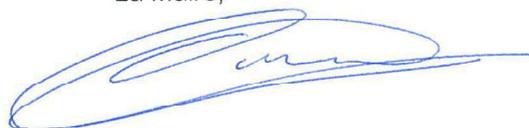
Ce rapport de développement durable, présenté en lien avec l'examen du compte administratif concourt à rendre compte de la gestion municipale pour l'année 2022. Il permet d'échanger en amont du dialogue budgétaire pour répondre au souhait du législateur d'en faire un outil d'aide à la décision, et également de mesurer notre participation à la nécessaire transition écologique de notre territoire et à l'émergence d'une ville adaptée au changement climatique, conviviale, innovante et solidaire.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

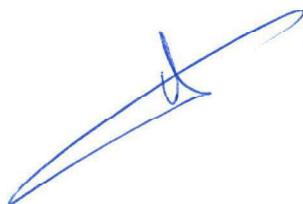
Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

A blue ink signature, appearing to be 'Anne Vignot', written in a cursive style.

André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT

A blue ink signature, appearing to be 'André Terzo', written in a cursive style.